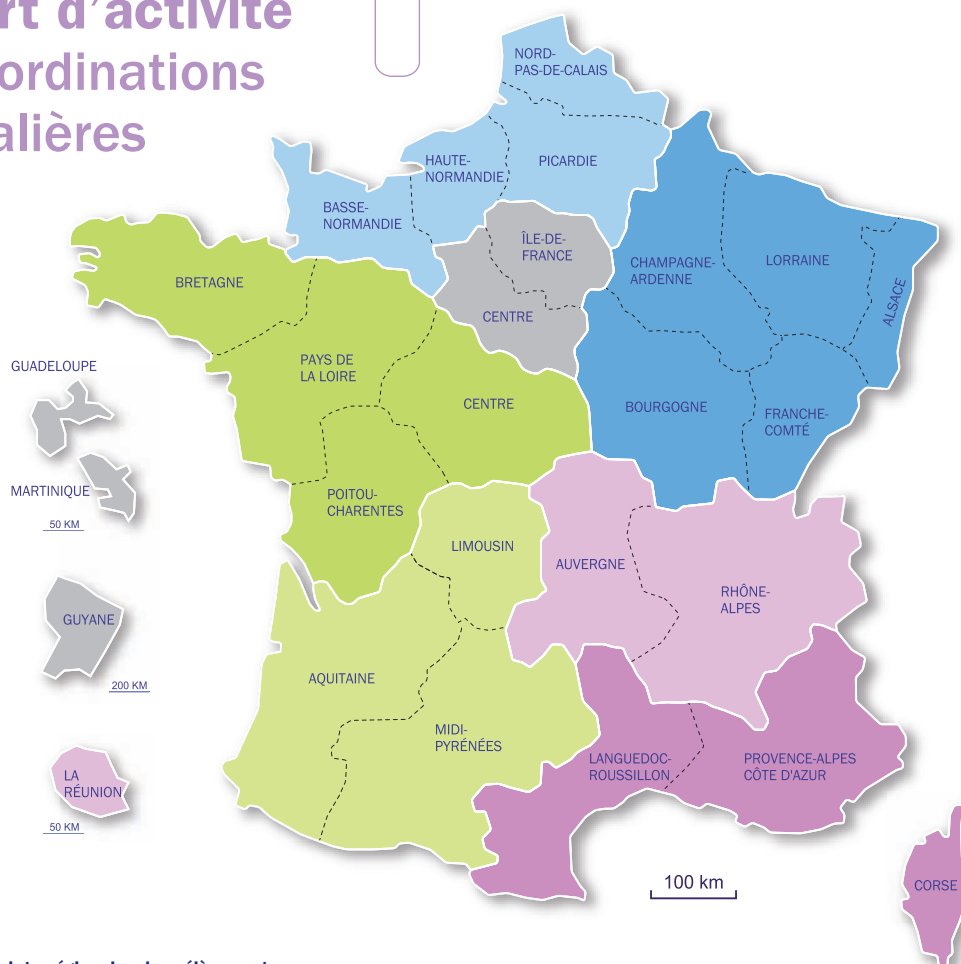


2008

Rapport d'activité des coordinations hospitalières



Zones interrégionales de prélèvement
et de répartition des greffons (ZIPR)

L'organisation territoriale de l'activité

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Cette nouvelle édition du rapport national des coordinations hospitalières de prélèvement d'organes et de tissus, relatif à l'année 2008, fait le bilan de l'évolution des activités de recensement et de prélèvement d'organes et de tissus en France ainsi que des ressources qui leur sont consacrées.

Cette synthèse nationale restitue les principaux indicateurs d'activité au niveau national, régional ainsi que dans chaque établissement autorisé au prélèvement. La publication annuelle de ces résultats permet le suivi partagé entre les acteurs du prélèvement, de la greffe et les décideurs de santé publique sur l'évolution de ces activités.

En 2008, on note une stabilité des ressources et des activités de prélèvement, à l'exception notable de l'augmentation de l'activité de prélèvement de cornées qui avait fortement baissé depuis 2006.

Enfin, nous espérons que ce bilan sera une source d'information utile pour tous les acteurs impliqués dans le prélèvement et la greffe, pour permettre une meilleure prise en charge des patients en attente de greffe.

Emmanuelle PRADA BORDENAVE

Directrice générale

SOMMAIRE

I	Introduction.....	7
II	Méthode	7
III	Résultats.....	12
III.1	Centres autorisés au prélèvement d'organes ou de tissus.....	12
III.2	Equivalents temps-plein de coordination dédiés au prélèvement	13
III.3	Recensement et prélèvement de donneurs d'organes en 2008.....	16
III.3.1	Recensement des donneurs décédés	16
III.3.2	Prélèvement des donneurs décédés	20
III.3.3	Evaluation de l'activité de prélèvement et de recensement de donneurs d'organes dans les centres par rapport à la moyenne nationale.....	23
III.3.4	Evaluation du taux d'opposition au prélèvement de donneurs d'organes.....	25
III.4	Prélèvement de tissus.....	27
III.4.1	Cornées	27
III.4.2	Autres tissus	29
III.5	Outils pour la qualité des pratiques	29
III.5.1	Projet de programme pour l'évaluation des donneurs potentiels : CRISTAL ACTION ...	29
III.5.2	Certification des coordinations hospitalières	30

ANNEXES

Annexe 1 : Centres autorisés au prélèvement d'organes ou de tissus en 2008 selon le type d'autorisation	36
Annexe 2 : Centres hospitaliers n'ayant pas envoyé de rapport d'activité en 2008	41
Annexe 3 : Nombre d'équivalents temps-plein dédiés au prélèvement dans les régions en 2008	42
Annexe 4 : Evolution du nombre d'ETP dédiés au prélèvement dans les régions	43
Annexe 5 : Centres autorisés au prélèvement d'organes ou de tissus sans ETP dédiés au prélèvement en 2008.....	44
Annexe 6 : Description des 38 centres ayant une activité de prélèvement de cornées insuffisante pour obtenir le forfait correspondant à leur activité de recensement.	45
Annexe 7 : Nombre de donneurs décédés recensés par ETP dans les régions	46
Annexe 8 : Nombre d'ETP déclarés par les coordinations et nombre prévu par l'application de la T2A à l'activité de recensement et de prélèvement de cornées en 2008.....	47
Annexe 9 : Taux de recensement de donneurs décédés d'organes (y compris donneurs décédés après arrêt cardiaque)	48
Annexe 10 : Donneurs d'organes recensés dans les régions (y compris donneurs décédés après arrêt cardiaque) : nombres observés et attendus en 2008.....	49
Annexe 11 : Centres réalisant un recensement des comas graves dans les régions depuis 2006	50
Annexe 12 : Description des centres autorisés au prélèvement d'organes n'ayant réalisé aucun prélèvement en 2008.....	51
Annexe 13 : Donneurs d'organes prélevés dans les régions : nombre observé et attendu en 2008 ...	52
Annexe 14 : Nombre et type de greffons prélevés dans les centres hospitaliers en 2008.....	53
Annexe 15 : Nombre de donneurs d'organes recensés observé dans les centres autorisés en 2008 et nombre attendu sous l'hypothèse d'une activité égale à la moyenne nationale, ajusté sur les caractéristiques de l'établissement.	58
Annexe 16 : Nombre de donneurs d'organes prélevés observé dans les centres autorisés en 2008 et nombre attendu sous l'hypothèse d'une activité égale à la moyenne nationale, ajusté sur les caractéristiques de l'établissement.	63
Annexe 17 : Nombre de donneurs décédés en mort encéphalique non prélevés pour cause d'opposition en 2008 comparé au nombre attendu dans les régions.	67
Annexe 18 : Evolution du taux d'opposition dans les régions.....	68
Annexe 19 : Nombre de donneurs non prélevés pour cause d'opposition dans les centres, comparé au nombre attendu sous l'hypothèse de la moyenne nationale (30%) en 2008.	69
Annexe 20 : Evolution de l'activité de prélèvement de cornées dans les régions depuis 2004	74
Annexe 21 : Centres hospitaliers n'ayant pas prélevé de cornées en 2008.....	75
Annexe 22 : Tarification du prélèvement et de la greffe	76

Résumé

L'objectif de cette synthèse nationale des rapports d'activité des coordinations hospitalières est de faire le point sur l'évolution des activités de prélèvement et des ressources. Le projet de mise en place du programme « Cristal Action » en remplacement du programme « Donor Action » est présenté dans ce rapport.

En 2008, sur 200 coordinations, 194 (94.3%) ont envoyé leur rapport d'activité, 6 étaient manquants dont 1 avec une autorisation de prélèvement d'organes. Le résumé de l'évolution des principaux indicateurs d'activité de prélèvement, de recensement et de ressources est présenté dans le Tableau 1. Ces indicateurs sont rapportés aux décès hospitaliers de court séjour et sont parfois discordants avec les indicateurs d'activité par million d'habitants. Le potentiel de donneurs décédés est mieux corrélé avec la mortalité hospitalière qu'avec la population vivante, d'autant plus que le nombre d'habitants augmente, et que la mortalité, en particulier la mortalité précoce, diminue en France.

Bien que l'activité de recensement de donneurs d'organes décédés en mort encéphalique et après arrêt cardiaque ait sensiblement augmentée, l'activité de prélèvement est restée stable par rapport à 2007, soit 1.29 donneurs recensés et 0.63 donneurs prélevés pour 100 décès hospitaliers de court séjour et le taux d'opposition au prélèvement est revenu à son niveau « habituel » de 30%. Les régions Nord-Pas-de-Calais et Bretagne affichent des taux de prélèvement parmi les plus élevés alors que les régions de l'Est de la France ont beaucoup diminué leur activité ces dernières années et figurent maintenant parmi les régions les plus en difficulté, en dehors de l'Alsace qui a cette année réussi à augmenter à nouveau son activité de prélèvement. Le taux de prélèvement de greffons a diminué depuis 2006, en particulier pour les greffons hépatiques (66% contre 74%) et les greffons cardiaques (26% contre 31%).

La diminution de l'activité de prélèvement de cornées, observée pour la première fois en 2006, et confirmée en 2007, s'est inversé en 2008 avec 8319 prélèvements de cornées en 2008, + 240 cornées par rapport à 2007 (+3%). L'activité reste cependant inférieure à celle de l'année 2004 (n=8476). Cette augmentation de l'activité concerne aussi bien les CHU (+3.2%) que les centres hospitaliers non CHU (+2.7%). L'activité de prélèvement des autres tissus est de 4.4 donneurs pour 1000 décès hospitaliers, 0.5 donneurs d'os, 1.0 de peau, 1.8 de vaisseaux et 1.1 de valves cardiaques. L'inter région la plus active est l'Ile-de-France avec 6.7 donneurs de tissus en moyenne.

On note une augmentation du nombre d'Equivalents Temps-Plein (ETP) de coordination dédiés au prélèvement d'organes et de tissus avec 273 ETP en 2008 (+ 5 ETP, +2%, par rapport à 2007), soit 1.1 ETP pour 1000 décès hospitaliers, ce qui fait passer le nombre d'hôpitaux autorisés sans ETP dédié au prélèvement de 16% en 2007 à 13% en 2008.

L'activité des centres a été évaluée par des indicateurs de recensement et de prélèvement de donneurs d'organes, de taux d'opposition au prélèvement, de taux d'organes prélevés par donneur et de nombre de cornées prélevées. Les nombres attendus de donneurs recensés, prélevés et d'oppositions au prélèvement ont été estimés et comparés aux effectifs réellement observés dans les établissements. Cette évaluation permet aux centres de se situer par rapport à la moyenne nationale en tenant compte du profil particulier de chaque établissement. Ce profil est défini grâce aux informations issues de la Statistique Annuelle des Etablissements 2007, relativement à l'activité des services de réanimation et de neurochirurgie des établissements hospitaliers.

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Tableau 1 : Résumé de l'évolution des activités de recensement, de prélèvement et du nombre d'ETP depuis 2002.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de centres autorisés au prélèvement d'organes ou de tissus	202	195	196	199	197	209	200
Nombre de décès hospitaliers*	234 434	241 557	227 885	247 025	252 271	255 756	-**
<i>Equivalents Temps Plein dédiés au prélèvement</i>							
Nombre ETP	160	200	213	247	250	268	273
Nombre ETP/1000 décès hospitaliers	0.68	0.83	0.93	1	1	1.05	1.07
<i>Donneurs d'organes décédés recensés</i>							
Nombre de donneurs recensés	2335	2261	2515	2803	3067	3226*	3303*
Nombre de donneurs recensés/1000 décès hospitaliers	10	9.4	11	11.3	12.2	12.6	12.9
Nombre de donneurs recensés/ETP	14.6	11.3	11.8	11.3	12.3	12.0	12.1
<i>Donneurs d'organes décédés prélevés</i>							
Nombre de donneurs prélevés	1198	1119	1291	1371	1442	1601*	1610*
Nombre de donneurs prélevés/1000 décès hospitaliers	5.1	4.6	5.7	5.6	5.7	6.3	6.3
Nombre de donneurs prélevés/ETP	7.5	5.6	6.1	5.6	5.8	6.0	5.9
<i>Prélèvement de cornées</i>							
Nombre de cornées	6921	7762	8476	9210	8580	8079	8319
Nombre de cornées/1000 décès hospitaliers	29.5	32.1	37.2	37.3	34.0	32.0	32.5

*y compris les donneurs décédés après arrêt cardiaque

** Non disponibles. Les décès 2007 sont utilisés en première approximation pour les indicateurs 2008.

I Introduction

L'organisation opérationnelle des prélèvements d'organes sur personne en état de mort encéphalique repose sur les établissements autorisés à pratiquer cette activité ; le renouvellement de l'autorisation par l'ARH étant prévu tous les 5 ans. Il n'existe pas dans ce domaine de schéma spécifique, la demande d'autorisation auprès de l'autorité compétente (ARH) repose sur la volonté des acteurs de l'établissement. Il faut cependant souligner que les schémas interrégionaux d'organisation sanitaire de la greffe (SIOS) intègrent tous un volet prélèvement. Les conditions réglementaires sont notamment la désignation de personnes chargées de la coordination des prélèvements, le plan greffe et la T2A étant venus renforcer les moyens en permettant de budgétiser les postes de certaines de ces coordinations. Il convient de rappeler les dispositions de l'article L 1233-1 du code de la santé publique, issu de la loi de bioéthique du 6 août 2004 qui prévoit que « tous les établissements de santé, qu'ils soient autorisés ou non, participent à l'activité de prélèvement d'organes et de tissus en s'intégrant dans des réseaux de prélèvement ».

L'objectif de cette synthèse nationale des rapports d'activité des coordinations hospitalières de prélèvement est de présenter la répartition des ressources et de l'activité dans les régions et dans les centres. Le financement des activités hospitalières par la tarification à l'activité ayant débuté en 2004, ce dispositif est susceptible de modifier la répartition des moyens de coordination en France et, comme pour le plan greffe, l'Agence de la biomédecine, qui a accompagné la mise en place de la T2A pour les activités de prélèvement et de greffe, suit régulièrement les conditions de son application dans les centres et propose les adaptations nécessaires.

Les services de régulation et d'appui de l'Agence de la biomédecine réalisent par ailleurs la synthèse des activités de formation et d'information menées au sein des interrégions et rapportées par les coordinations.

II Méthode

Centres exclus de l'analyse

L'analyse concerne essentiellement le recensement et le prélèvement d'organes et de tissus sur donneurs décédés, c'est pourquoi certains centres n'ont pas été inclus dans l'analyse :

- les 4 centres de lutte contre le cancer autorisés qui n'ont qu'une autorisation de prélèvement de moelle sur donneur vivant : Marseille, Villejuif, Rouen et Clermont Ferrand.
- l'hôpital Paul Brousse qui n'a qu'une autorisation de prélèvement d'organes sur donneur vivant mais pas sur donneur décédé.

Dans certaines villes, plusieurs sites autorisés se sont organisés autour d'un pôle unique de coordination pour mutualiser les moyens et simplifier l'organisation des prélèvements ; un seul rapport d'activité a été rédigé pour l'ensemble de l'activité du pôle (par exemple pour les établissements des

Rapport de coordinations hospitalières 2008

hospices civils de Lyon). Le nombre de sites autorisés répertoriés dans ce rapport d'activité se rapporte au nombre de pôles d'activité et il est inférieur au nombre d'autorisations effectivement enregistrées à l'Agence de la biomédecine.

Au total, 200 pôles ayant une autorisation de prélèvement d'organes et/ou de tissus en 2008 sont concernés par ce bilan (209 en 2007) (Annexe 1). Six centres (3%) n'ont pas envoyé de rapport d'activité en 2008, parmi eux, 1 centre avait une autorisation de prélèvement d'organe, et 3 ont eu une activité de recensement de donneur ou de prélèvement de cornées en 2008 (Annexe 2).

Indicateurs d'analyse

Les données sont présentées par département, région, interrégion SIOS ou interrégion de l'Agence de la biomédecine, selon l'organisation territoriale de l'Agence modifiée en mai 2007 (Figure 1).

Les indicateurs suivants ont été étudiés au niveau national, régional et dans les centres :

- le nombre d'équivalents temps plein médicaux et paramédicaux dédiés à la coordination hospitalière, déclarés par les coordinations,
- le nombre de donneurs d'organes décédés recensés et prélevés, enregistrés dans CRISTAL. Le nombre de donneurs recensés déclarés par les centres est parfois plus important que celui qui est enregistré dans CRISTAL. En effet, les donneurs recensés par les coordinations ne sont retenus dans CRISTAL que dans certaines conditions restrictives (donneurs sans contre-indication connue a priori, avec intention de prélever), pour servir de base au calcul du forfait T2A, ils ne représentent qu'une partie de l'activité des coordinations,
- le nombre de prélèvements de cornées sur donneurs décédés à cœur battant ou arrêté, enregistré dans CRISTAL et le nombre de donneurs prélevés d'autres tissus (os, peau, valves, vaisseaux),
- le nombre d'admissions en réanimation générale (médicale et chirurgicale, à l'exclusion des services de soins intensifs et des réanimations spécialisées), déclarées par les établissements en 2007 et rapportées par la Statistique Annuelle des Etablissements de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (SAE 2007, DREES),
- le nombre d'admissions en neurochirurgie et l'existence d'une réanimation neurochirurgicale (SAE 2007, DREES),
- le nombre de décès dans les établissements hospitaliers : les décès survenus dans les hôpitaux autorisés en 2008 et rapportés par les coordinations, distinguant parmi l'ensemble des décès de l'hôpital les décès de court séjour de l'ensemble des décès,
- le nombre de décès hospitalier de court séjour dans les régions en 2007, issus des enregistrements des DIM et communiqués par l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH),

255 756 décès ont été déclarés dans les hôpitaux en 2007 dont 140 824 (55.1%) dans les hôpitaux autorisés au prélèvement.

Les indicateurs d'activité de recensement et de prélèvement de donneurs d'organes et de cornées sont rapportés aux nombres de décès hospitaliers.

Dans les comparaisons régionales, le nombre de décès est celui de l'ensemble des établissements de la région afin de tenir compte des possibilités de recensement dans les hôpitaux non autorisés. Alors que dans l'évaluation de l'activité des centres par rapport à la moyenne nationale, seuls les décès de l'établissement sont pris en compte, sauf pour les établissements hospitaliers Saint-Louis et Lariboisière à Paris ainsi que Cochin et Sainte-Anne, qui ont été rapprochés pour tenir compte du potentiel neurochirurgical de ces établissements associés.

Comparaison de l'activité des régions par rapport à la moyenne nationale

Les taux de prélèvement, de recensement, ou d'opposition dans les régions sont comparés à la moyenne nationale en estimant le nombre attendu dans un modèle de Poisson intégrant le nombre de décès hospitalier de la région pour le prélèvement et le recensement ou le nombre de donneurs recensés pour l'opposition. Les nombres observés et attendus sont comparés par un modèle de Poisson.

Evaluation de l'activité des centres par rapport à la moyenne nationale

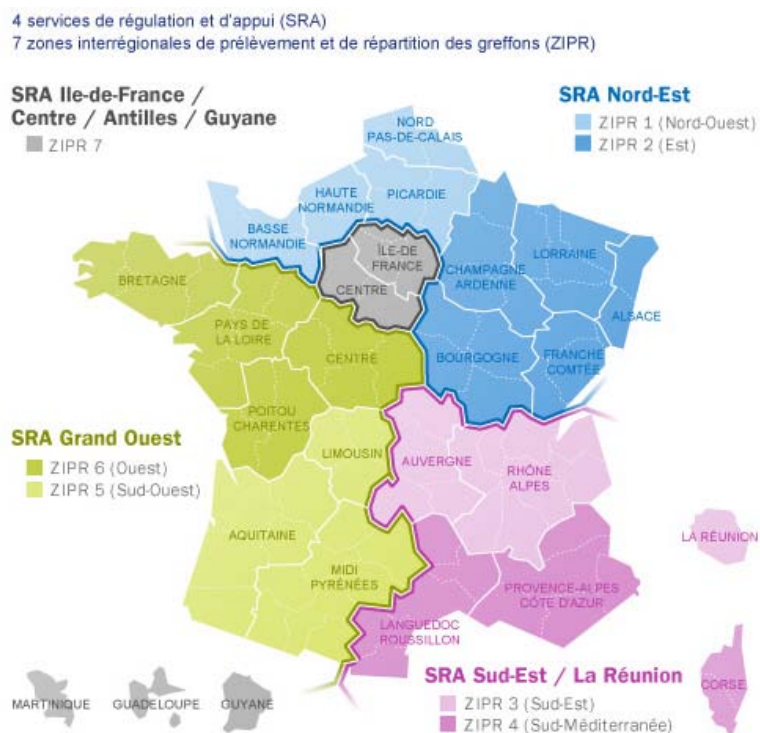
Le nombre attendu de donneurs d'organes prélevés et recensés dans les centres autorisés a été estimé sous l'hypothèse que leur activité soit égale à la moyenne nationale pour un centre de même type. Le nombre attendu est prédit par un modèle de régression de Poisson multivariée ajusté sur les caractéristiques des centres. Les caractéristiques retenues sont celles qui augmentent significativement le taux de prélèvement en analyse multivariée. Le modèle de Poisson a été utilisé pour tester la différence entre le nombre de prélèvements observés et attendus dans les centres, cette différence n'est significative que lorsque le seuil de signification (p) est inférieur à 0.05.

De la même façon, les taux d'opposition dans les centres sont comparés à la moyenne nationale dans un modèle univarié.

Le nombre d'organes prélevés par donneur a pris en compte les greffons cœur-poumons pour le taux de prélèvement de poumon et de celui du cœur, en revanche un seul greffon est compté en cas de prélèvement d'un foie total ou de deux hémi-foies, et un seul organe pulmonaire en cas de prélèvement de deux poumons, d'un bloc poumon ou d'un seul poumon.

Figure 1 : Interrégions de l'Agence de la biomédecine avant et après le 2 mai 2007

A partir du 2 mai 2007

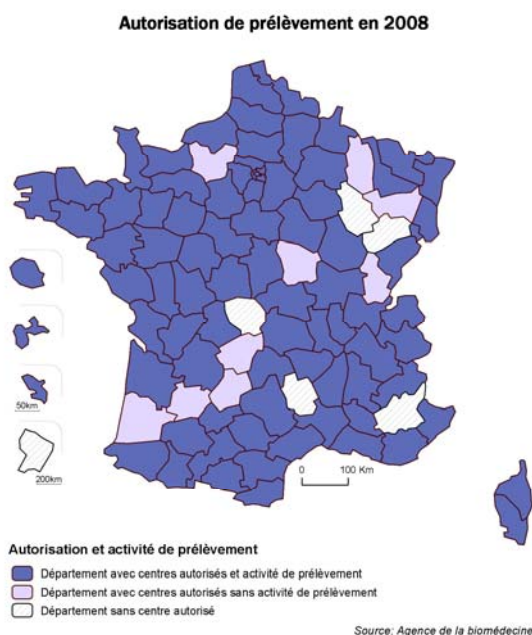


III Résultats

III.1 Centres autorisés au prélèvement d'organes ou de tissus

Le nombre de centres autorisés n'a pas augmenté en 2008, 200 pôles avaient une autorisation de prélèvement d'organes et/ou de tissus sur donneur à cœur arrêté (209 en 2007), 164 centres avaient une autorisation de prélèvement d'organes (162 en 2007) et 176 (188 en 2007) une autorisation de prélèvement de tissus sur donneur à cœur arrêté (188 en 2007), 36 avaient une autorisation de prélèvement de tissus sur donneur à cœur arrêté et pas d'autorisation de prélèvement d'organes (38 en 2007). En 2008, 5 départements n'avaient pas de centre autorisé au prélèvement (12 en 2005 et 9 en 2007) (Figure 2).

Figure 2 : Carte des départements français disposant ou non d'un établissement autorisé à l'activité de prélèvement d'organes en 2008.



Le nombre de centres autorisés est de 3.2 pmh en France en 2008.

La densité des centres dans les interrégions de l'Agence de la biomédecine est homogène pour les centres autorisés au prélèvement d'organes, mais plus inégale pour les hôpitaux autorisés au prélèvement de tissus (Tableau 2). C'est l'interrégion Est qui a le plus de centres autorisés au prélèvement de tissus (4.2 pmh) et les taux de prélèvement de cornées les plus élevés (Figure 14).

Tableau 2 : Nombre de centres autorisés au prélèvement d'organes et de tissus dans les interrégions du SIOS en 2008

interrégion	Types de prélèvement			
	Organes		Tissus sur donneurs à cœur arrêté	
	Nombre de centres autorisés	N/mh	Nombre de centres autorisés	N/mh
Antilles	2	1.9	2	1.9
Est	20	2.4	35	4.2
Ile-de-France*	28	2.4	32	2.8
La Réunion*	2	2.5	2	2.5
Nord-Ouest	23	2.5	18	2.0
Ouest	29	2.7	26	2.4
Sud-est	21	2.8	17	2.3
Sud-Méditerranée	21	2.7	22	2.8
Sud-ouest	18	2.7	22	3.3
France	164	2.6	176	2.8

* Pour l'Ile-de-France et la Réunion, le schéma de la greffe régional est en cours d'élaboration.

III.2 Equivalents temps-plein de coordination dédiés au prélèvement

En 2008, 273.3 ETP (268 en 2007) dédiés au prélèvement ont été déclarés par les coordinations, dont 261 (252 en 2007) dans les centres autorisés au prélèvement d'organes, soit une légère augmentation de 1.9% des effectifs (+5 ETP) (Tableau 3). Au total, on dénombre 55.3 ETP médicaux, 211.8 ETP paramédicaux et 6.2 ETP administratifs. Ces ETP sont répartis entre 497 personnes dont 120 (24.1%) employées à plein-temps. L'évolution de la répartition des ETP dans les centres autorisés au prélèvement d'organes est présentée au Tableau 3.

Tableau 3 : Evolution du nombre d'équivalents temps plein dédiés au prélèvement

	Année						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Centres autorisés au prélèvement d'organes</i>							
Nombre ETP infirmiers	120	145.5	157	179	185	193	201
Nombre ETP médicaux	28	41.5	44	48	48	52	54
Nombre ETP administratifs	4	4	3	6	4	7	6
Nombre total ETP	152	191	204	233	237	252	261
% centres sans ETP dédiés	40%	34%	27%	25%	21%	16%	13%
<i>Ensemble des centres autorisés au prélèvement d'organes et/ou de tissus</i>							
Nombre total d'ETP	160	200	213	247	249.5	268	273

Les ETP de coordination restent concentrés dans les centres hospitalo-universitaires avec service de neurochirurgie (51.5% des ETP) (Tableau 4), qui ne représentent par ailleurs qu'un quart des centres et 39% des décès de court séjour. Cette répartition tient compte du fait que le potentiel de décès en mort encéphalique est plus important dans ces centres.

En 2008, 37 centres n'avaient pas d'ETP dédiés au prélèvement (44 en 2007), dont 22 centres avec autorisation de prélèvement d'organes. Les centres sans ETP ont recensé 86 donneurs d'organes, prélevé 30 donneurs et 92 cornées. L'application de la T2A à l'activité de ces centres prévoit 26 ETP. Les centres autorisés sans ETP se trouvent dans 12 régions (contre 13 en 2007, la région Auvergne n'a plus de centre sans ETP dédié en 2008) ; toutes les régions ont diminué le nombre de centre sans ETP, sauf la région Ile-de-France (Annexe 5).

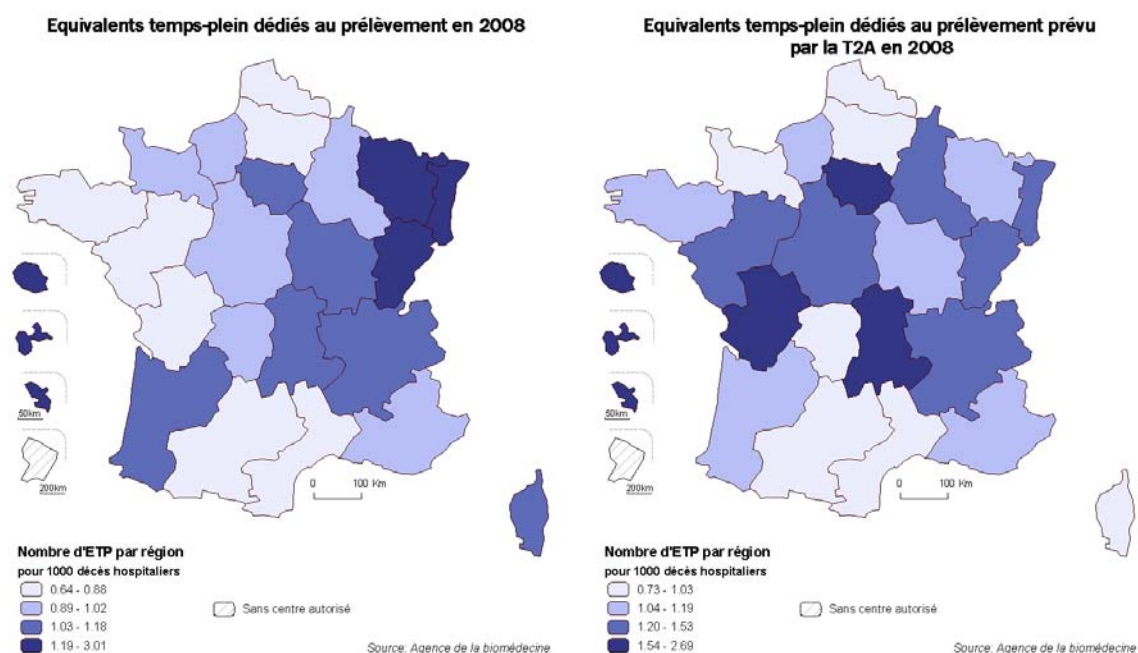
En 2008, 6 établissements hospitaliers, avec ETP dédiés au prélèvement, n'ont eu aucune activité de recensement, de prélèvement de donneurs d'organes ni de cornées. Ces centres avaient tous moins de 0.5 ETP dédié au prélèvement.

Tableau 4 : Répartition des ETP dans les différents types de centre en 2008

	Nombre de décès annuels	Nombre de centres	Nombre ETP	Répartition des ETP
Neurochirurgie	Nb de décès inconnu	1	0	
	0-500	6	6.5	2.4%
	500-1000	11	31.6	11.6%
	1000-1500	16	39.1	14.3%
	>1500	13	64.8	23.7%
	Tous	47	141.9	51.9%
Pas de neurochirurgie	Nb de décès inconnu	6	0	
	0-500	68	36.2	13.2%
	500-1000	67	68.9	25.2%
	>=1000	12	26.3	9.6%
	Tous	153	131.4	48.1%
France		200	273.3	100.0%

En 2008, le nombre d'ETP pour 1000 décès était de 1.07 contre 1.05 en 2007. Quatre régions avaient moins de 0.9 ETP/1000 décès (Bretagne, Nord - Pas-de-Calais, Poitou-Charentes et Picardie), au lieu de 7 en 2007. Cinq régions avaient plus de 1.4 ETP/1000 décès (Lorraine, Franche-Comté, Alsace, Guadeloupe, La Réunion) (Figure 3 et Annexe 3). On observe une diminution de plus d'un ETP dans 3 régions : Ile-de-France, Haute-Normandie et Picardie (Annexe 4). La région Picardie fait partie des régions les plus en difficulté puisqu'elle fait partie des régions les moins bien dotées (<0.9ETP/1000 décès) et de celles qui enregistrent une diminution du nombre d'ETP en 2008.

Figure 3 : Nombre d'ETP dédiés au prélèvement pour 1000 décès hospitaliers dans les régions



Application de la T2A à l'activité de recensement de donneurs d'organes ou de tissus des centres hospitaliers

En se basant sur l'activité de recensement de donneurs d'organes et de prélèvement de cornées, l'application de la T2A (Annexe 7) en 2008 conduirait théoriquement à financer 326 ETP dédiés au prélèvement en France (1.28 ETP/1000 décès), soit 52.7 ETP supplémentaires par rapport au nombre d'ETP effectivement dédiés au prélèvement en 2008 (Tableau 5). Le nombre d'ETP infirmier dédiés en 2008 est maintenant proche de celui attendu par application de la T2A (n=9), alors que le nombre de médecins prévu par la T2A et non attribué est encore important (n=27) (Tableau 5).

Trente huit coordinations ont une activité de prélèvement de cornées inférieure à l'activité attendue pour obtenir un forfait correspondant à leur activité de recensement de donneur d'organe (Annexe 6). Si toutes les équipes de coordination avaient une activité de prélèvement de cornées à la hauteur de leur activité de recensement de donneurs d'organes (≥ 30 cornées pour les forfaits A et plus d'1 cornée pour les forfaits B, C et D), alors le nombre d'ETP attendu serait de 353 au niveau national (4% des centres au prélèvement d'organes sans ETP dédiés, 1.38 ETP/1000 décès), soit 80 de plus que le total actuel.

Le nombre d'ETP attendu rapporté au nombre de décès hospitalier dans les régions montre que 4 régions seraient en dessous de 1 ETP/1000 décès après application de la T2A : la Picardie, le Languedoc-Roussillon, la Basse-Normandie et la région Midi-Pyrénées, ce qui correspond à leur situation actuelle. En revanche les régions Bretagne, Poitou-Charentes et Nord - Pas-de-Calais, actuellement sous dotées à moins d'1 ETP/1000 décès, seraient largement au-dessus si la T2A était appliquée partout (Annexe 8).

Tableau 5 : Nombre d'équivalents temps plein de coordination dédiés au prélèvement estimé par l'application de la T2A à l'activité 2008

	ETP dédiés en 2008	Prédiction T2A appliquée à l'activité 2008*	Différence (ETP dédiés - ETP attendus par application de la T2A)
<i>Centres autorisés au prélèvement d'organes (n=164)</i>			
Nombre ETP infirmiers	201	210	-9
Nombre ETP médicaux	54	81	-27
Nombre ETP administratifs	6	17.5	-11.5
Nombre total ETP	261	308.5	-47.5
<i>Centres autorisés au prélèvement de tissus uniquement (n=36)</i>			
	12	17.5	-5.5
<i>Ensemble des centres autorisés au prélèvement d'organes et/ou de tissus (n=200)</i>			
Nombre total d'ETP	273.3	326	-52.7

*tenant compte de l'activité de prélèvement de cornées

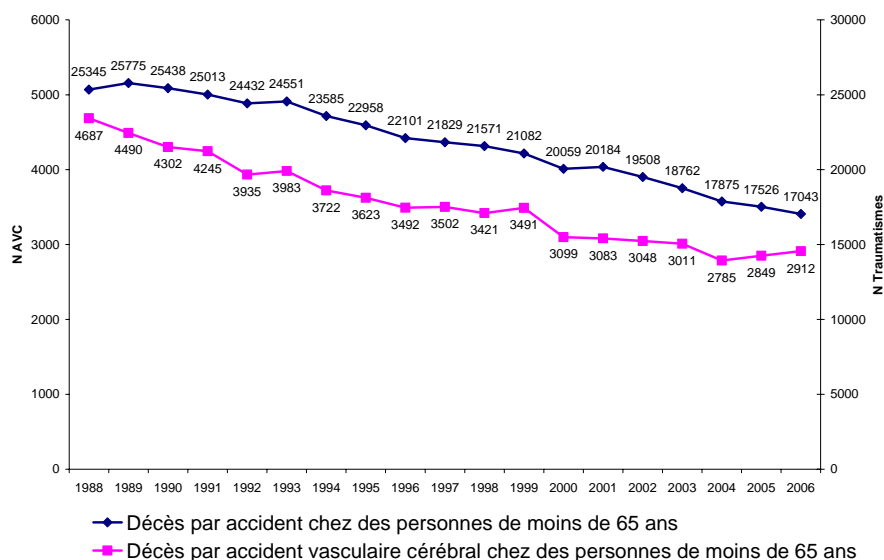
III.3 Recensement et prélèvement de donneurs d'organes en 2008

III.3.1 Recensement des donneurs décédés

Au niveau national, 3303 donneurs d'organes décédés en mort encéphalique (n=3181) ou après arrêt cardiaque (n=122) ont été recensés en 2008, soit une augmentation de 2.4% (n=77) qui se répartit en +1% (n=33) pour les donneurs décédés en mort encéphalique et +58% (n=44) pour ceux décédés après arrêt cardiaque. 3249 (98.4%) donneurs ont été recensés dans des centres autorisés au prélèvement d'organes ou de tissus, 54 dans des centres sans autorisation (n=17), et 3089 (93%) ont donné lieu à une valorisation par la T2A.

La moyenne d'âge des donneurs recensés a augmenté cette année de 50.8 à 52 ans. Le nombre de donneurs recensés décédés d'accident vasculaire cérébral (AVC) a augmenté en 2008 de 55% à 59%, et la part des donneurs décédés de traumatisme a diminué de 27% à 25%. Les statistiques de mortalité en population générale, disponibles jusqu'en 2006, indiquent que la mortalité précoce (personnes de moins de 65 ans) continue de diminuer pour les décès par traumatisme, mais qu'elle reste stable pour les décès par accident vasculaire cérébral (Figure 4).

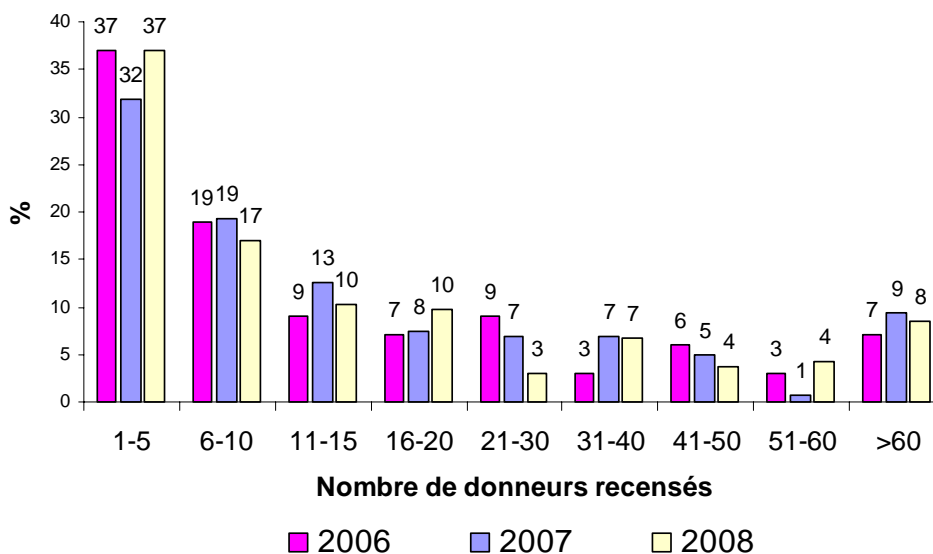
Figure 4 : Evolution du nombre de décès précoces dans la population générale selon la cause de décès jusqu'en 2006



Le nombre de centres autorisés au prélèvement d'organes n'ayant recensé aucun donneur continue de diminuer en 2008 (11 contre 25 en 2004). Il s'agit de petits établissements, n'ayant pas plus de 0.5 ETP dédiés (4 n'avaient pas d'ETP) et moins de 600 décès par an.

La répartition de l'activité de recensement dans les établissements est très dispersée puisque plus de 50% des centres ne recensent pas plus de 10 donneurs par an.

Figure 5 : Répartition des centres en fonction du nombre de donneurs recensés



Nombre de donneurs recensés par ETP (Annexe 7)

Le nombre de donneurs recensés par ETP qui était passé au dessus de 12 en 2006 se maintient à 12.1 en 2008. Le nombre de donneurs recensés augmente en même temps que le nombre d'ETP et on ne constate pas d'amélioration de l'efficacité des coordinations. On note que 5 régions sont très efficaces avec des taux de donneurs recensés par ETP supérieurs à 15 : le Nord – Pas-de-Calais, la Bretagne, le Poitou-Charentes, les Pays de Loire et la région Centre. A l'inverse, cet indicateur est inférieur à 9 dans 5 régions : la Franche-Comté, la Lorraine, l'Auvergne, la Bourgogne, et la Guadeloupe.

Nombre de donneurs recensés pour 1000 décès hospitaliers (Annexe 9)

Rapportés aux décès hospitaliers on confirme l'augmentation du taux de donneurs d'organes décédés recensés en 2008, soit 12.9 contre 12.6 en 2006 (11.0 en 2004).

Les écarts entre les régions restent importants, de 5.1 en Corse à 30.6 à la Réunion. Sept régions ont des taux de recensement supérieur ou égal à 15 : La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la région Centre, l'Ile-de-France, la région Rhône-Alpes et l'Alsace. Six régions ont des taux de recensement inférieurs à 10 : la Basse-Normandie, le Midi-Pyrénées, la Haute-Normandie, l'Auvergne, la Bourgogne et la Champagne-Ardenne. Le nombre de donneurs recensés attendus dans les régions est présenté en Annexe 10.

Les taux de recensement rapportés aux décès hospitaliers ne donnent pas tout à fait les mêmes résultats pour la comparaison des régions que les taux par million d'habitants (Figure 6) car les taux de mortalité ne sont pas les mêmes dans toutes les régions. On note en particulier que la région Ile-de-France se trouve en dessous de la moyenne nationale avec le taux de recensement pmh (49.5 contre 52.1) mais largement au-dessus avec le taux de recensement par décès hospitalier (15.4 contre 12.9). La région Ile-de-France a une population plus jeune et active que la moyenne nationale et une mortalité faible, cette région est donc défavorisée par un indicateur qui rapporte les recensements aux millions d'habitants plutôt qu'aux décès. Inversement pour le Limousin qui a une mortalité élevée et qui est favorisé par les taux rapportés aux millions d'habitants.

Les régions qui ont les taux de recensement les plus élevés sont aussi celles qui ont le plus augmenté leur taux en 2008 : Bretagne, Alsace, Nord - Pas-de-Calais, Poitou-Charentes et région Centre. Parmi les régions qui ont les taux de recensement les moins élevés, on note également que les régions Auvergne, Champagne-Ardenne et PACA augmentent leur taux alors que ceux de la Picardie, Haute-Normandie et Basse-Normandie diminuent en 2008 (Figure 7).

Figure 6 : Taux de donneurs recensés par million d'habitants et pour 1000 décès hospitaliers

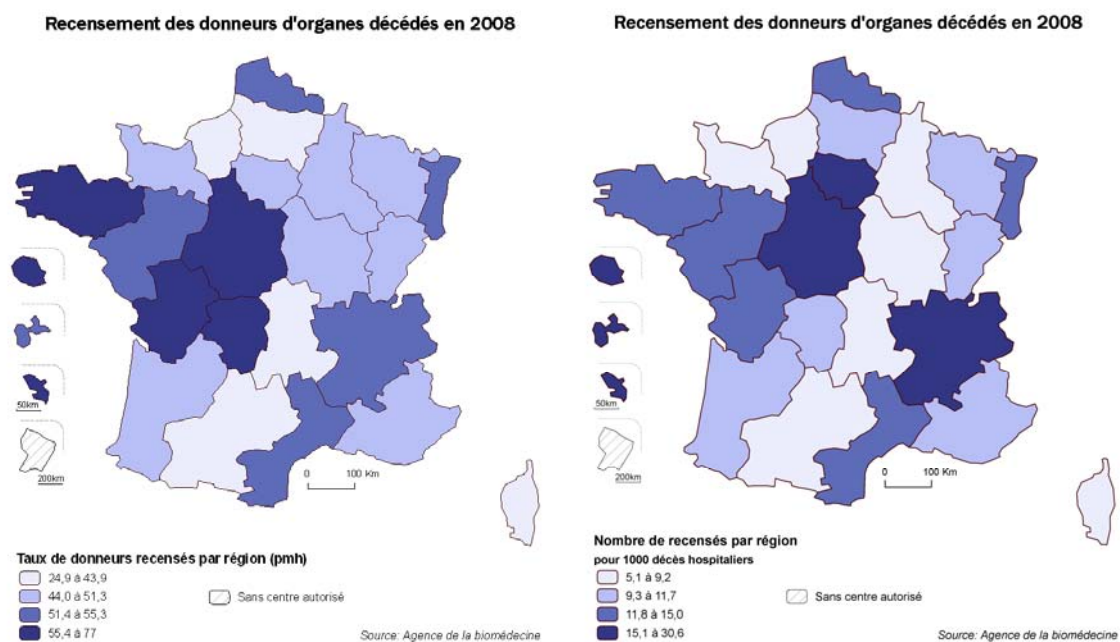
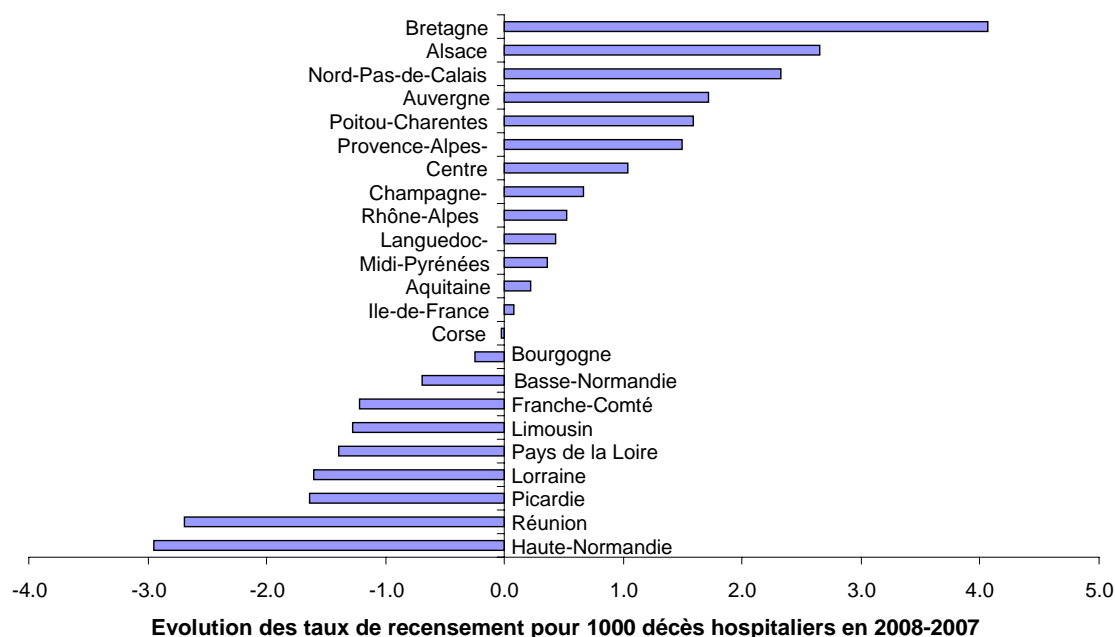


Figure 7 : Evolution 2008-2007 du taux de recensement pour 1000 décès hospitaliers



Recensement des comas graves et réseaux de recensement (Annexe 11)

Le recensement des personnes en état de mort encéphalique est amélioré par la mise en place de procédures systématiques de recensement des malades en coma grave dans les établissements. La fréquence des centres qui réalisent ce recensement a un peu augmenté en 2008 par rapport aux années précédentes, soit 11 centres supplémentaires (52%) qui déclarent faire du recensement des comas graves. L'augmentation concerne essentiellement les centres des régions Rhône-Alpes et Nord - Pas-de-Calais.

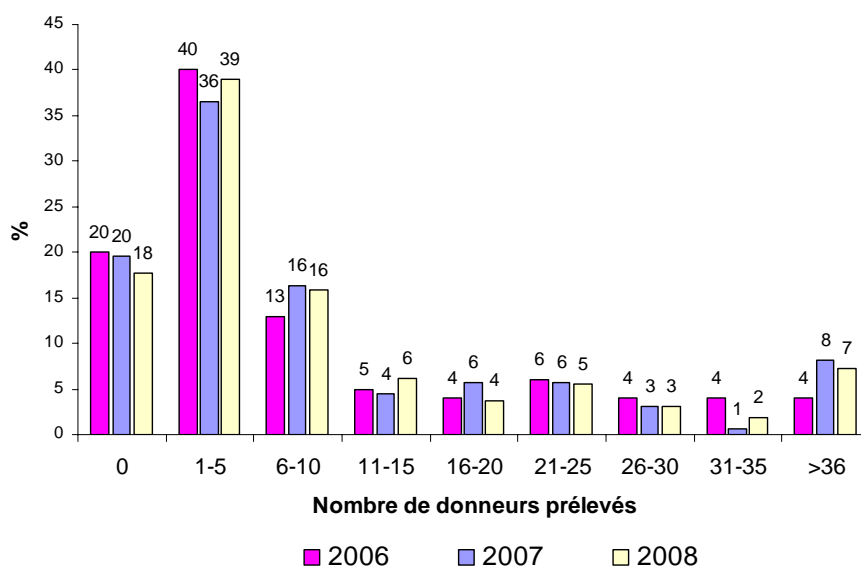
III.3.2 Prélèvement des donneurs décédés

Au niveau national, l'activité de prélèvement a peu augmenté en 2008 : 1610 donneurs d'organes ont été prélevés (1601 en 2007) dont 1563 donneurs décédés en mort encéphalique (1561 en 2007) et 47 donneurs décédés après arrêt cardiaque (39 en 2007, +20%).

La plus grande partie de l'activité de prélèvement est concentrée dans les établissements les plus importants. Près de 57 % (n=93) des centres prélèvent 5 donneurs ou moins (Figure 8) et totalisent 173 (10,7%) donneurs et 70 ETP (25,6%). A l'autre extrême, 27% (n=45) des centres prélèvent plus de 10 donneurs, avec au total 1240 donneurs (77%) et 150 ETP (54,9%).

Vingt neuf centres autorisés au prélèvement d'organes n'ont prélevé aucun donneur (31 en 2007), 8 avaient au moins un ETP dédié au prélèvement (22 en 2007) et 13 avaient plus de 500 décès hospitaliers (Annexe 12). Parmi ces centres, certains ont une activité de recensement importante mais, malgré une autorisation au prélèvement d'organes, les donneurs ont été transférés et prélevés dans un autre centre autorisé.

Figure 8 : Répartition des centres (%) en fonction du nombre de donneurs prélevés depuis 2006



Nombre de donneurs prélevés pour 1000 décès hospitaliers (Annexe 9)

Le taux de prélèvement rapporté au nombre de décès hospitaliers est resté stable en 2008 : 6.3 donneurs prélevés pour 1000 décès hospitaliers. Les gradients entre les régions sont encore très importants, les DOM-TOM et les régions de l'ouest ont les taux de prélèvement les plus élevés (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes), ainsi que le Nord – Pas-de-Calais, alors que les taux les plus faibles sont plus souvent à l'est (Lorraine, Franche-Comté, Champagne Ardenne et Auvergne) (Figure 9). Trois régions ont des taux de prélèvement significativement supérieurs à la moyenne nationale : la Bretagne, le Nord - Pas-de-Calais et la Réunion, alors que l'Auvergne, la Bourgogne et la Lorraine se situent significativement en dessous de la moyenne nationale (Annexe 13). Rapporté au nombre de donneurs décédés à l'hôpital, la Réunion, la Franche-Comté, la Lorraine et la Bourgogne sont les régions qui ont le plus diminué leur activité en 2008, alors que la Bretagne, le Nord - Pas-de-Calais et l'Alsace sont les régions qui ont le plus augmenté leur activité de prélèvement (Figure 10).

Figure 9 : Taux de prélèvement de donneurs d'organes par million d'habitants et pour 1000 décès hospitaliers dans les régions

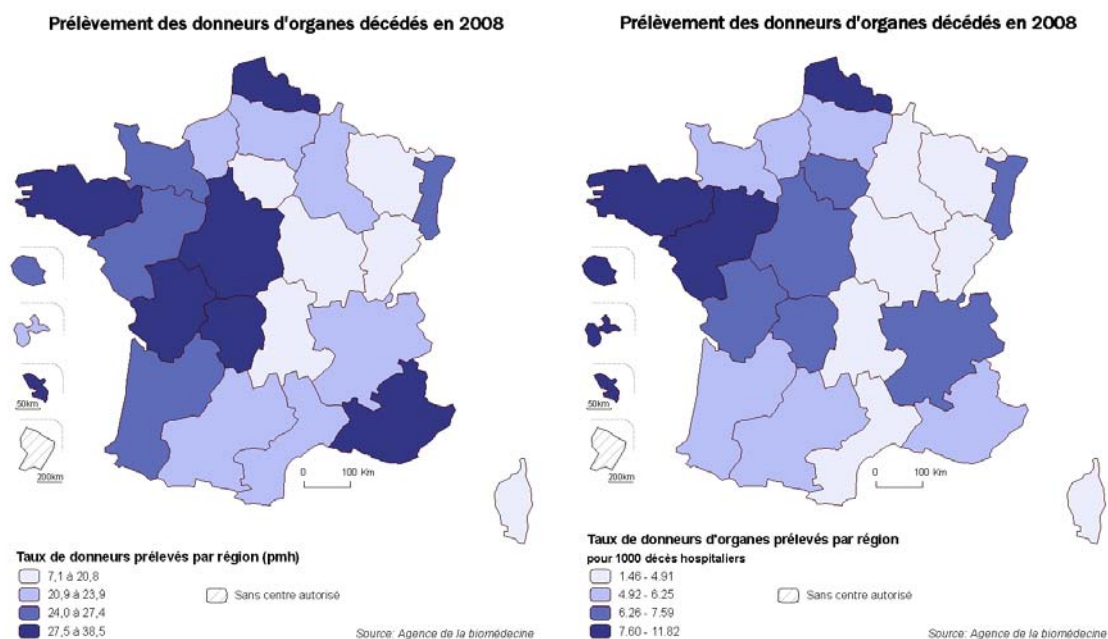
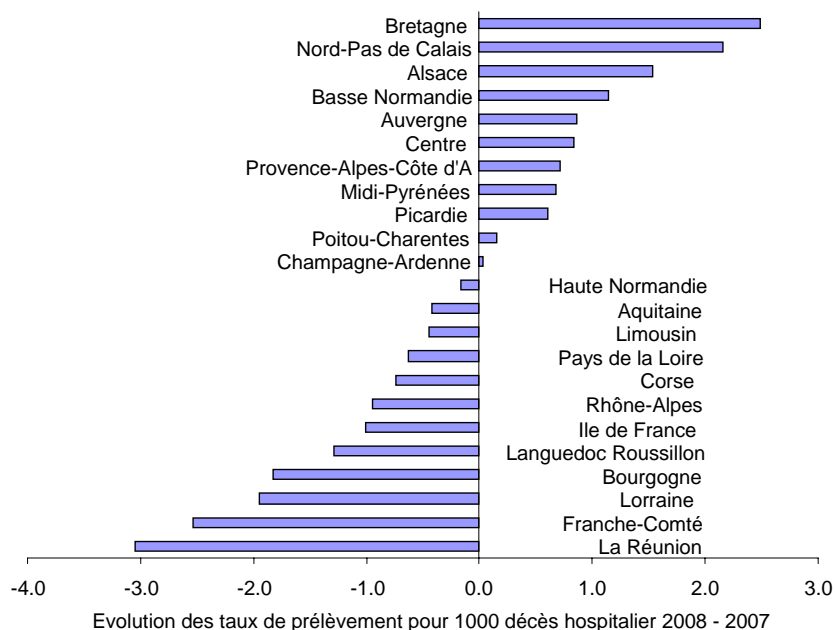


Figure 10 : Evolution 2008 - 2007 des taux de prélèvement pour 1000 décès hospitaliers dans les régions



Nombre d'organes prélevés par donneur

Le nombre d'organes prélevés par donneur est considéré comme un indicateur d'efficacité, en particulier pour les greffons autres que rénaux qui nécessitent de réunir des conditions de prélèvement plus difficiles à réaliser. En 2008, 1.86 greffons rénaux ont été prélevés par donneur, 0.65 greffons hépatiques, 0.25 greffons cardiaques et 0.13 greffons pulmonaires. Le nombre de greffons prélevés par établissement est présenté en Annexe 14. Le taux de prélèvement de greffons a diminué depuis 2006, en particulier pour les greffons hépatiques (66% contre 74%) et les greffons cardiaques (26% contre 31%).

Il faut noter cependant que cet indicateur est mis en défaut par l'augmentation de la part des donneurs âgés parmi les donneurs prélevés, le taux de prélèvement des organes étant dans ces conditions en moyenne moins élevé, ainsi que par l'augmentation de l'activité de prélèvement de donneurs décédés après arrêt cardiaque pour lesquels seuls les reins peuvent être prélevés jusqu'à présent.

III.3.3 Evaluation de l'activité de prélèvement et de recensement de donneurs d'organes dans les centres par rapport à la moyenne nationale

Les nombres de donneurs d'organes prélevés et recensés dans les centres ont été comparés au nombre de donneurs attendus, sous l'hypothèse d'une activité égale à la moyenne nationale. Pour tenir compte des grandes différences de potentiel de donneurs entre les hôpitaux, le nombre de donneurs attendus a été estimé à partir du nombre de décès dans les hôpitaux et des indicateurs d'activité de l'établissement. Cette année, l'estimation du nombre de donneurs attendus a été réalisée sans tenir compte du nombre d'ETP dédiés à la coordination. Comme les années précédentes, on montre que, indépendamment des caractéristiques de l'établissement, le nombre de donneurs recensés est d'autant plus important que le nombre d'ETP dédiés au recensement est élevé, cette relation est un indicateur de l'effet facilitateur des ressources humaines dédiées au recensement. Cependant, l'objectif était d'évaluer le potentiel de donneur dans les établissements, indépendamment du nombre d'ETP disponible à la coordination hospitalière de prélèvement. Les caractéristiques des décès dans les établissements (répartition par âge, sexe, motif d'hospitalisation) n'ont pas pu être prises en compte dans l'analyse cette année car les extractions fournies par l'ATIH ne permettent plus de distinguer les différents hôpitaux au sein de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et de celle de Marseille.

- le nombre de décès de court séjour dans les établissements en 2008 est déclaré par les coordinations hospitalières et il a fait l'objet d'une validation avec le nombre de décès enregistrés en 2007 par l'ATIH.
- Les indicateurs d'activité des établissements ont été extraits de la Statistique Annuelle des Etablissements hospitaliers (SAE 2007, DREES) :
 - o le nombre d'admissions en réanimation
 - o le nombre d'admissions en neurochirurgie
 - o le nombre d'admissions en réanimation neurochirurgicale
- les informations issues des rapports d'activité des coordinations :
 - o le nombre d'ETP dédiés à la coordination
 - o l'accueil de donneurs recensés en dehors de l'établissement

Le nombre de donneurs attendus dans les centres a été estimé à partir des facteurs prédictifs significatifs en analyse multivariée (Tableau 7). Les taux de prélèvement et de recensement rapportés aux décès hospitaliers sont plus élevés dans les établissements avec service de neurochirurgie, ce sont des établissements qui bénéficient du transfert systématique de personnes ayant des lésions cérébrales. Dans les établissements sans service de neurochirurgie, ce sont les transferts issus d'hôpitaux périphériques qui augmentent le plus les taux de prélèvement (Tableau 6).

Ces estimations n'ont pas pu être réalisées pour 5 établissements parce que les indicateurs d'activité de l'établissement étaient manquants dans la SAE de la DREES (Lannion, Paris-Robert Debré, Paris-Trousseau, Ploërmel, Villeurbanne).

Tableau 6 : Taux de recensement et de prélèvement de donneurs d'organes dans les établissements autorisés rapportés aux admissions en réanimation

Type et taille d'établissement	(nombre d'établissements)	Nombre de donneurs recensés pour 1000 admissions en réanimation	Nombre de donneurs prélevés pour 1000 admissions en réanimation
Service de neurochirurgie dans l'établissement			
0 < décès <= 500	(n = 6)	20.3	7.5
500 < décès <= 1 000	(n = 16)	35.6	16.2
1 000 < décès <= 1 500	(n = 11)	36.5	18.7
décès > 1 500	(n = 13)	29.0	15.7
Pas de service de neurochirurgie dans l'établissement			
0 < décès <= 500	Sans transfert * (n = 36)	11.8	5.4
	Avec transfert (n = 5)	23.1	11.9
500 < décès <= 1 000	Sans transfert (n = 41)	14.4	6.7
	Avec transfert (n = 22)	23.4	11.6
1 000 < décès <= 1 500	Sans transfert (n = 6)	17.8	7.2
	Avec transfert (n = 6)	48.2	23.9

* Transfert de donneurs potentiels

Tableau 7 : Facteurs prédictifs liés aux taux de recensement et de prélèvement de donneurs d'organes dans les établissements autorisés

Facteurs prédictifs	Corrélation avec le nombre de donneurs recensés	Analyse multivariée p seuil de signification
Nombre de décès de court séjour	+	<0.0001
Nombre d'admission en réanimation	+	<0.0001
Nombre d'admission en neurochirurgie	+	<0.0001
Nombre d'admission en réanimation neurochirurgicale	+	0.0049
Accueil de donneurs recensés hors de l'établissement	+	<0.0001
Facteurs prédictifs	Corrélation avec le nombre de donneurs prélevés	Analyse multivariée p seuil de signification
Nombre de décès de court séjour	+	<0.0001
Nombre d'admission en réanimation	+	0.0015
Nombre d'admission en neurochirurgie	+	<0.0001
Nombre d'admission en réanimation neurochirurgicale	+	0.0008
Accueil de donneurs recensés hors de l'établissement	+	<0.0001

Les nombres de donneurs recensés et prélevés attendus dans chaque centre, sous l'hypothèse d'une activité égale à la moyenne nationale, sont présentés en Annexe 15 et Annexe 16, respectivement.

L'activité de réseau de la coordination est prise en compte de manière qualitative (« accueil de donneurs recensés hors de l'établissement » = Oui ou Non) mais ne permet pas de quantifier l'importance de cette activité. Il est possible que les estimations du nombre de donneurs attendus soient surestimées lorsque les centres transfèrent (export) les donneurs recensés pour être prélevés sur d'autres sites et qu'elles soient sous-estimées dans les centres qui reçoivent de nombreux donneurs (import) recensés sur d'autres sites puisqu'ils bénéficient d'un potentiel de donneurs plus large que celui comptabilisé dans leurs décès.

Bien que robuste, ce modèle ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des éléments déterminants l'activité de prélèvement dans les centres, c'est pourquoi il convient d'interpréter les résultats de cette analyse statistique à la lumière des conditions de fonctionnement particulières à chaque centre.

III.3.4 Evaluation du taux d'opposition au prélèvement de donneurs d'organes

Au niveau national, le taux d'opposition par rapport aux donneurs recensés était de 30.7% en 2008, soit 976 donneurs recensés non prélevés. Si on rapporte ces donneurs non prélevés pour cause d'opposition aux donneurs recensés sans contre-indication médicale, le taux d'opposition est de 38%. L'évolution du taux d'opposition parmi les donneurs recensés est relativement stable autour de 30% depuis 2000 (Figure 11), mais il reste élevé par rapport à celui observé dans d'autres pays (20% en Espagne). Le potentiel de donneurs rendu disponible par une diminution du taux d'opposition de 10% (de 30% à 20%) permettrait de prélever 325 donneurs de plus et de réaliser près de 1000 greffes supplémentaires. Cette diminution est donc un objectif essentiel pour les coordinations de prélèvement.

Les taux d'opposition sont très variables d'une région à l'autre, de 18.2% en Midi-Pyrénées à 57% en Corse en 2008 (Figure 12 et Annexe 18). Quatre régions ont des taux d'opposition significativement différents de la moyenne nationale : les régions Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes ont des taux significativement inférieurs à la moyenne nationale, alors que les régions de la Guadeloupe et d'Ile-de-France ont des taux d'opposition supérieurs (Annexe 17).

Figure 11 : Evolution du taux d'opposition en France depuis 2000



Figure 12 : Taux d'opposition au prélèvement d'organes dans les régions en 2008

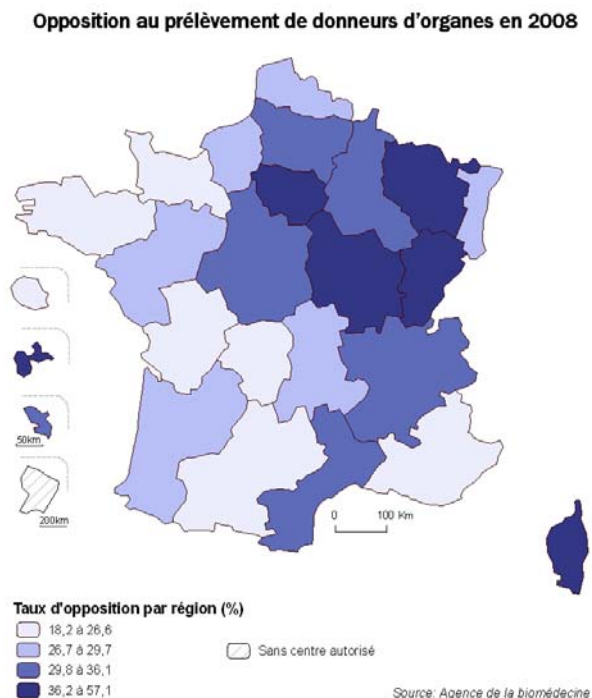
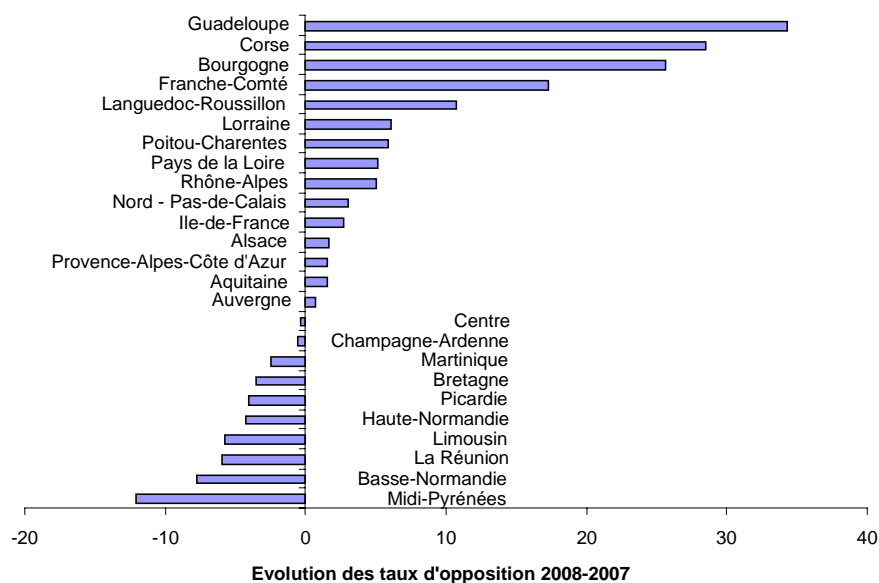


Figure 13 : Evolution des taux d'opposition 2008-2007 dans les régions



Dans les établissements, le nombre de donneurs non prélevés pour cause d'opposition a été comparé au nombre attendu sous l'hypothèse d'une fréquence des refus égale à la moyenne nationale. Les petits effectifs d'activité au niveau des établissements ne permettent de faire des tests statistiques suffisamment puissants, 4 coordinations ont des taux d'opposition significativement différents de la moyenne nationale (Annexe 19). En analyse univariée et multivariée, on montre que le taux d'opposition dans les établissements est plus élevé dans les centres avec neurochirurgie (32% contre 27.5%, $p=0.016$) et, dans les centres sans neurochirurgie, le taux d'opposition est plus élevé dans les centres qui ne recensent pas de donneurs à l'extérieur de leur établissement (sans transfert) (29%

contre 24%, $p=0.08$), d'autant plus que l'établissement est plus important. Le taux d'opposition ne varie pas en fonction du nombre d'ETP dédiés à la coordination ($p=0.39$).

Tableau 8 : Taux d'opposition dans les établissements selon leurs caractéristiques

Type et taille d'établissement	(nombre d'établissements)	Taux d'opposition
Service de neurochirurgie dans l'établissement		
0 < décès <= 500	(n = 6)	46.9%
500 < décès <= 1 000	(n = 16)	31.7%
1 000 < décès <= 1 500	(n = 11)	29.9%
décès > 1500	(n = 13)	30.0%
Pas de service de neurochirurgie dans l'établissement		
0 < décès <= 500	Sans transfert * (n = 36)	24.8%
	Avec transfert (n = 5)	27.0%
500 < décès <= 1 000	Sans transfert (n = 41)	30.7%
	Avec transfert (n = 22)	22.7%
1 000 < décès <= 1 500	Sans transfert (n = 6)	42.2%
	Avec transfert (n = 6)	24.5%

III.4 Prélèvement de tissus

III.4.1 Cornées

Au niveau national, 8319 cornées ont été prélevées par les coordinations en 2008, contre 8079 en 2007, soit une augmentation de + 240 cornées (+3%). La diminution de l'activité de prélèvement de cornées, amorcée en 2006, s'est inversée en 2008, mais celle-ci reste encore inférieure de 2% à celle observée en 2004 (n=8476). On observe cette augmentation d'activité aussi bien dans les CHU que dans les établissements non CHU, +3.2% et +2.7% respectivement (Tableau 9).

Tableau 9 : Evolution du nombre de cornées prélevées dans les centres autorisés selon le type d'établissement

Année	Nombre de cornées prélevées		
	CHU	Non CHU	France
2002	3 633	3 288	6 921
2003	3 288	3 883	7 762
2004	4 029	4 447	8 476
2005	4433	4777	9210
2006	3798	4782	8580
2007	3312	4767	8079
2008	3422	4897	8319

Il existe de grandes différences de taux de prélèvement de cornées d'une région à l'autre, avec un rapport de 1 à 10 entre les deux extrêmes : taux de prélèvement de 6.1/1000 décès en Corse et 10.7 en Basse-Normandie contre à 82.5 en Lorraine et 77.0 en Franche-Comté. Les disparités sont en faveur des régions de l'est de la France qui ont les taux de prélèvement les plus élevés (Figure 14).

Mais certaines régions du nord et de l'ouest ont beaucoup augmenté leur activité en 2008 (Figure 15) comme la Picardie, la Haute-Normandie, l'Aquitaine et le Languedoc Roussillon. (Annexe 20).

Figure 14 : Nombre de cornées prélevées pour 1000 décès hospitaliers dans les régions en 2008

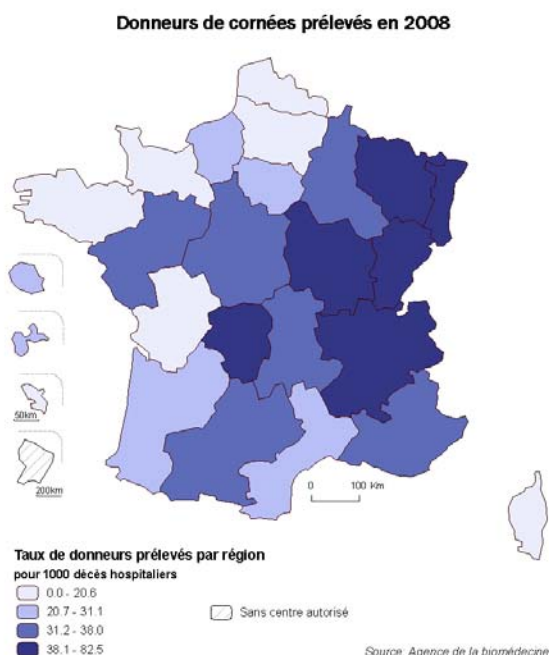
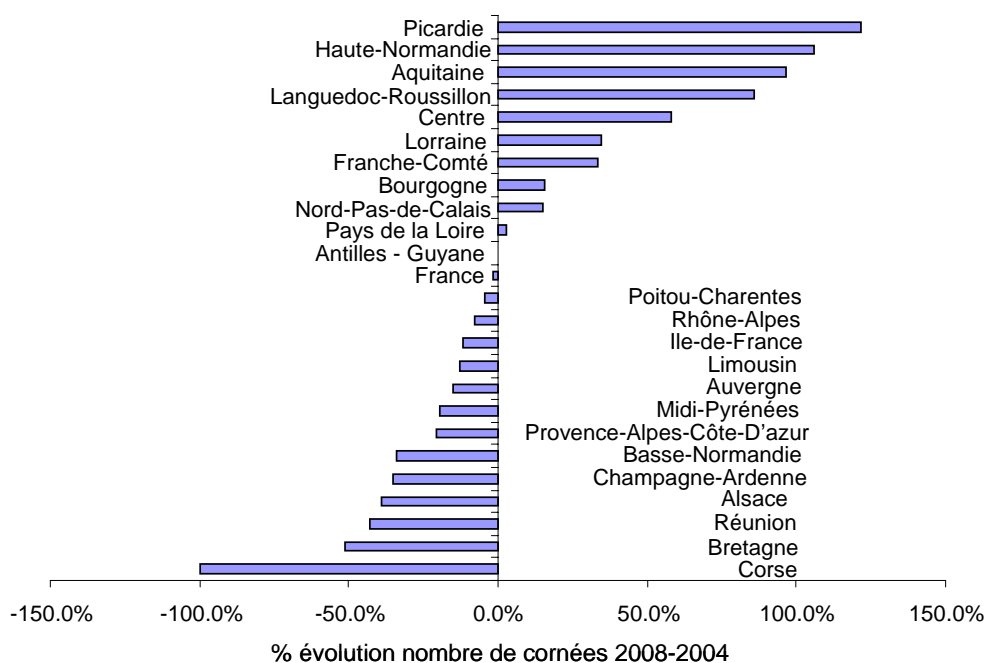


Figure 15 : Pourcentage d'évolution du nombre de cornées prélevées dans les régions depuis 2004



La moyenne de taux de prélèvement de cornées dans les établissements est de 49.6 pour 1000 décès hospitaliers, elle est plus élevée dans les CHU que dans les établissements non CHU, 55.6 contre 47.7 respectivement.

Trente établissements n'ont pas prélevé de cornées en 2008 (Annexe 21).

III.4.2 Autres tissus

Depuis 2008, l'activité de prélèvement de tissus est enregistrée de façon homogène dans CRISTAL, ce qui permet de produire des activités comparables entre interrégions au niveau national. Le nombre de donneurs prélevés d'un tissu autre que cornée est de 4.4 pour 1000 décès hospitaliers, dont 0.5 donneur d'os, 1 donneur de peau, 1 donneur de valves cardiaques, et 1.8 donneur de vaisseaux. Les taux de prélèvement sont plus élevés en Ile-de-France (6.7 donneurs pour 1000 décès) Tableau 10.

Tableau 10 : Nombre de donneurs de tissus autres que cornée

	Nombre de donneurs de tissus				Total
	Os	Peau	Vaisseaux	Valves cardiaques	
ZIPR 1 - Nord Ouest	0	12	35	63	110
ZIPR 2 - Est	8	30	21	0	59
ZIPR 3 - Sud Est - La Réunion	1	16	73	8	98
ZIPR 4 - Sud Méditerranée	14	46	21	15	96
ZIPR 5 - Sud Ouest	21	10	27	6	64
ZIPR 6 - Ouest	10	0	14	24	48
ZIPR 7 - Ile-de-France - Centre - Antilles - Guyane	11	35	59	38	143
France	65	149	250	154	618
	Nombre de donneurs de tissus / 1000 décès hospitaliers				Total
	Os	Peau	Vaisseaux	Valves cardiaques	
ZIPR 1 - Nord Ouest	0.00	0.60	1.75	3.14	5.5
ZIPR 2 - Est	0.37	1.39	0.97	0.00	2.7
ZIPR 3 - Sud Est - La Réunion	0.05	0.84	3.85	0.42	5.2
ZIPR 4 - Sud Méditerranée	0.81	2.67	1.22	0.87	5.6
ZIPR 5 - Sud Ouest	1.23	0.58	1.58	0.35	3.7
ZIPR 6 - Ouest	0.41	0.00	0.57	0.98	2.0
ZIPR 7 - Ile-de-France - Centre - Antilles - Guyane	0.52	1.64	2.77	1.79	6.7
France	0.46	1.06	1.78	1.09	4.4

III.5 Outils pour la qualité des pratiques

III.5.1 Projet de programme pour l'évaluation des donneurs potentiels :

CRISTAL ACTION

Le recensement précoce des donneurs potentiels est une démarche essentielle pour approcher l'exhaustivité des sujets susceptibles de faire l'objet d'un prélèvement d'organes et pour améliorer la qualité de leur prise en charge. Jusqu'à présent, le programme « Donor Action », de conception européenne, était utilisé en France pour encadrer ce recensement. Ce programme est à la fois une méthode et un outil d'évaluation. A partir de 2010, il sera remplacé en France par « Cristal Action »,

programme réalisé par l'Agence de la biomédecine et directement connecté au système d'information national « Cristal donneur ».

L'objectif du programme Cristal Action est à la fois d'assurer le recensement exhaustif des donneurs potentiels et de proposer un chemin clinique dans le cadre d'un processus qualité conforme aux recommandations de la HAS pour les EPP (évaluations des pratiques professionnelles). En outre l'outil sera associé à un module « Comas graves », permettant ainsi à ceux qui le veulent (facultatif) d'étudier en continu ou ponctuellement la filière de soins de ces patients.

Les grandes fonctions du programme permettent :

- Une étude, un suivi des décès et la production d'indicateurs dans les services accueillant des donneurs potentiels,
- Une enquête et une analyse relatives aux connaissances et aux pratiques des personnels en matière de don et de prélèvement d'organes et de tissus,
- L'étude de la filière de soins des comas graves.

L'infoservice permettra de restituer les informations recueillies sous forme d'indicateurs et de tableaux descriptifs de l'activité des établissements.

Ce programme a débuté au premier trimestre 2008, il sera implanté dans les établissements à partir du 1^{er} janvier 2010. La construction du projet proprement dit se poursuivra cependant jusqu'au 31 décembre 2010. Au cours de cette dernière année seront construits les modules « comas graves », le chemin clinique (dossier HAS) ainsi que les ajustements de l'application Infoservice.

De nouvelles dispositions vont accompagner l'implantation du programme. Désormais, une étude de faisabilité du programme dans l'établissement demandeur sera conditionnée par la venue en formation de la coordination hospitalière, et la mise en place et le suivi assurés par la coordination hospitalière seront accompagnés par un binôme SRA-référent pour l'établissement. Ce programme Cristal Action est destiné à piloter de façon pérenne l'activité de don et de PMO dans les établissements. Les données qui en résultent chaque année seront constitutives du rapport d'activité des coordinations hospitalières.

La mise en place de Cristal action se fera par étape, les centres qui utilisent Donor Action seront formés en premier (dernier trimestre 2009), puis les nouveaux établissements volontaires à partir du 1^{er} trimestre 2010.

III.5.2 Certification des coordinations hospitalières

La certification des coordinations hospitalières s'est mise en place en 2007 dans le prolongement de la démarche d'audit externe pilotée par l'Agence de la biomédecine depuis 2005 afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques.

Une démarche qui nécessite une implication dans la démarche qualité :

L'entrée dans la démarche de certification est volontaire. Elle nécessite l'implication du personnel de la coordination et de la direction de l'établissement. Elle témoigne de la volonté des professionnels à s'inscrire dans un processus d'amélioration de la qualité. Une participation de 1500 euros est demandée à l'établissement dont il s'acquitte à réception du rapport de visite des auditeurs.

Une démarche qui nécessite une préparation :

L'audit est précédé de l'auto évaluation de la coordination réalisée par l'ensemble de ses membres, en référence à la grille d'audit publiée par l'Agence. L'auto évaluation est un moment privilégié pendant lequel les professionnels harmonisent leurs pratiques, leurs organisations et discernent des objectifs d'amélioration devant s'intégrer dans un plan d'actions. Cette auto évaluation impose donc du temps afin de se préparer au mieux à la visite des auditeurs missionnés par l'Agence.

La visite des auditeurs : un temps d'échange constructif

L'audit externe est réalisé par des professionnels du prélèvement (médecins, cadres de santé, infirmiers) ou qualitatifs. La durée de la visite est proportionnelle à l'architecture de l'établissement (mono site, multi site) et au nombre d'unités fonctionnelles partenaires de la coordination dans la prise en charge des donneurs (du recensement au prélèvement). Le calendrier et le plan de la visite sont élaborés en partenariat avec le personnel de la coordination. Les auditeurs, lors de leur visite prennent en compte les actions mises en place depuis l'auto évaluation. Le rapport des auditeurs illustre les points positifs et les axes sur lesquels la coordination et l'établissement devront orienter leurs efforts. Le rapport des auditeurs est contradictoire offrant ainsi la possibilité à la coordination d'émettre ses observations sur les constats des auditeurs. Les observations si elles sont justifiées sont prises en compte.

Les avis de la commission de certification :

La commission de certification, composée de 22 membres émet ses avis à la lecture du rapport d'audit et de la synthèse du rapporteur de la mission. Le dispositif actuel comporte 3 niveaux de certification :

Niveau 1 : certification

Niveau 2 : axes d'amélioration portant sur des facteurs indépendants de la coordination (inadéquation entre les effectifs et la classification T2A, locaux, équipements...)

Niveau 3 : axes d'amélioration portant sur un déficit en recensement et/ ou en gestion documentaire.

La décision de certification est valable 5 ans, au terme duquel, la coordination et l'établissement, s'ils le souhaitent peuvent solliciter une nouvelle entrée dans la démarche.

Une reconnaissance par la Haute Autorité de Santé :

Un processus a été mis en place par la Haute Autorité de Santé reconnaissant la complémentarité des dispositifs entre la certification des coordinations hospitalières et la certification des établissements de santé placée sous son autorité et concernant la référence don d'organes et de

tissus à visée thérapeutique (référence 34 a de la V 2007 et 26 c de la V 2010). L'établissement lors de son entrée dans la démarche de certification (V 2007 et V 2010) signale à la HAS l'obtention de la certification de la coordination hospitalière. Cette reconnaissance permet de satisfaire sur tout ou partie à la référence « don d'organes et de tissus ».

Egalement, l'auto évaluation réalisée, dès lors qu'elle a été suivie d'actions d'amélioration, a valeur d'action d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). A ce titre, elle peut être présentée par l'établissement lors de son entrée dans la démarche de certification (référence 42 du chapitre 4 -V 2007 et référence 28 a - V 2010). A noter que la démarche d'évaluation des pratiques professionnelles est une pratique exigible prioritaire dans le cadre de la V 2010 qui s'impose à tous les secteurs d'activité dans l'objectif d'une dynamique d'amélioration continue de la qualité participant à l'amélioration de la qualité des soins. Les niveaux de reconnaissance (visite et cotation des experts visiteurs de la HAS en lien avec le niveau de certification de la coordination hospitalière) sont en cours de redéfinition compte tenu de l'évolution de la procédure de certification de la HAS (V 2010) et du dispositif de l'Agence qui devrait évoluer d'ici janvier 2010.

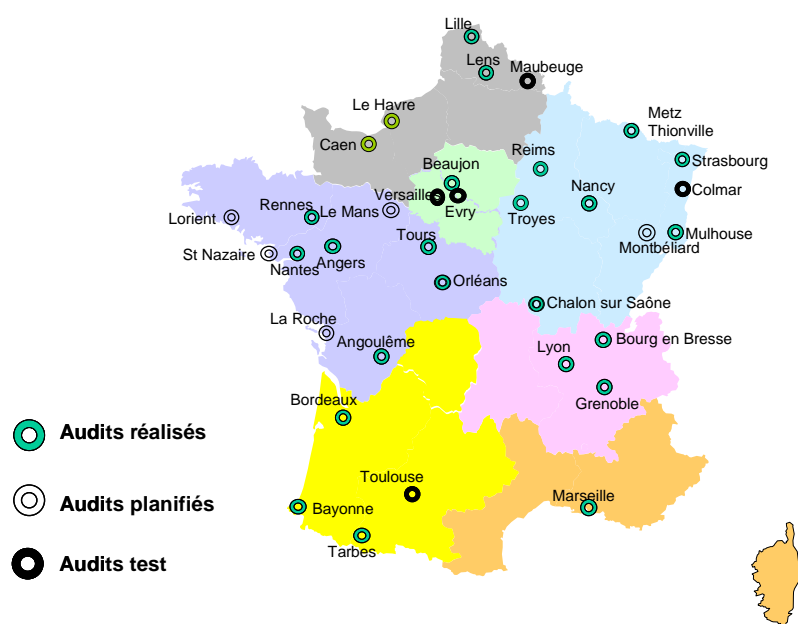
Bilan à 3 ans :

Après une période test en 2005 où 5 coordinations ont été auditées, depuis 2006 19 coordinations ont été auditées avec avis de la commission de certification, soit 8,7 % des coordinations. Dix audits sont programmés en 2009 dont 5 réalisés durant le 1^{er} semestre.

Tableau 11 : Coordinations auditées au 31 décembre 2008.

Année	Nombre de coordinations auditées
2006	4
2007	8
2008	7
Total	19

Figure 16 : Coordinations hospitalières de prélèvement impliquées dans un audit



Evolution du dispositif :

Le référentiel d'auto évaluation est en cours d'actualisation. Il sera centré sur le processus métier des coordinations hospitalières de prélèvements d'organes et/ou de tissus, mais également sur le management (stratégique et des ressources humaines), les équipements et locaux, le système d'information, les approvisionnements et enfin le système d'amélioration de la qualité et gestion des risques. Il devrait être mis en application dès 2010. Parallèlement le processus décisionnel de certification est en refonte afin que les avis de la commission de certification soit fondé sur une mesure de la satisfaction aux références du manuel d'auto évaluation. De manière transitoire, dans l'attente de cette évolution, le dispositif de reconnaissance de la HAS va prochainement être modifié. Un guide de préparation à la certification des coordinations hospitalières sera mis en ligne parallèlement à la publication du nouveau référentiel.

ANNEXES

Annexe 1 : Centres autorisés au prélèvement d'organes ou de tissus en 2008 selon le type d'autorisation

¹ Organe = autorisation de prélèvement d'organes sur donneur décédé en mort encéphalique

² Tissu = autorisation de prélèvement de tissus sur donneur décédé après arrêt cardiaque et respiratoire persistant

SIOS	Ville	Etablissement	Organe ¹	Tissu ²
Est	Auxerre	Centre hospitalier	x	x
	Bar le duc	Centre hospitalier	.	x
	Belfort Montbéliard	Centre hospitalier Belfort Montbéliard	x	x
	Besançon	Centre hospitalier universitaire Jean Minjot	x	x
	Briey	Centre hospitalier francois maillot	.	x
	Chalon sur Saône	Centre hospitalier William Morey	x	x
	Chalons en Champagne	Centre hospitalier général	x	x
	Charleville Mézières	Centre hospitalier Manchester	x	x
	Chaumont	Centre hospitalier	.	x
	Colmar	Hôpitaux civils de Colmar	x	x
	Dijon	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Dole	Centre hospitalier louis pasteur	x	x
	Epinal	Centre hospitalier jean Monnet	x	x
	Essey les Nancy	Clinique louis pasteur	.	x
	Freyning Merlebach	Centre hospitalier	.	x
	Lons le saunier	Centre hospitalier	.	x
	Macon	Centre hospitalier les Chanaux	x	x
	Metz	Hôpital d instruction des armées	.	x
	Metz Thionville	Centre hospitalier régional	x	x
	Mont saint martin	AHBL mont saint martin	.	x
	Mulhouse	Centre hospitalier	x	x
	Neufchâteau	Centre hospitalier	.	x
	Nevers	Centre hospitalier pierre Bérégovoy	x	x
	Pontarlier	Centre hospitalier général	.	x
	Reims	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Remiremont	Centre hospitalier	.	x
	Saint die des Vosges	Centre hospitalier	.	x
	Saint dizier	Centre hospitalier	.	x
	Sarrebourg	Centre hospitalier	.	x
	Sarreguemines	Centre hospitalier du parc	x	x
	Strasbourg	Hôpitaux universitaire de Strasbourg	x	x
	Troyes	Centre hospitalier général	x	x
	Vandoeuvre les Nancy	Centre hospitalier universitaire	x	x
Verdun	Centre hospitalier saint Nicolas	x	x	
Vesoul	Centre hospitalier intercommunal	.	x	
Ile-de-France	Argenteuil	Centre hospitalier Victor dupouy	x	x
	Aulnay sous bois	Centre hospitalier robert ballanger	.	x
	Bobigny	Hôpital Avicenne	.	x
	Boulogne Billancourt	Centre hospitalier Ambroise pare	.	x

Rapport de coordinations hospitalières 2008

SIOS	Ville	Etablissement	Organe ¹	Tissu ²
	Bry sur marne	Centre hospitalier saint Camille	.	x
	Clamart	Centre hospitalier Antoine Béclère	x	.
	Clamart	Hôpital d instruction des armées Percy	x	x
	Clichy	Centre hospitalier Beaujon	x	x
	Creteil	Centre hospitalier henri mondor	x	x
	Evry	Centre hospitalier sud francilien	x	x
	Gonesse	Centre hospitalier	.	x
	Lagny sur marne	Centre hospitalier	x	x
	Le chesnay versailles	Centre hospitalier andre mignot	x	x
	Le kremlin bicetre	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Mantes la jolie	Centre hospitalier francois quesnay	.	x
	Meaux	Centre hospitalier général	x	x
	Montfermeil	Centre hospitalier	.	x
	Montmorency	Centre hospitalier intercommunal eaubonne montmorency	x	x
	Orsay	Centre hospitalier	x	.
	Paris	Centre hospitalier Hôtel Dieu	.	x
	Paris	Centre hospitalier Lariboisière	.	x
	Paris	Centre hospitalier robert Debré	x	.
	Paris	Centre hospitalier saint Antoine	x	x
	Paris	Centre hospitalier saint Louis	x	x
	Paris	Centre hospitalier Tenon	x	x
	Paris	Fondation ophtalmologique Rothschild	x	x
	Paris	Groupe hospitalier Armand Trousseau la Roche Guyon	x	.
	Paris	Groupe hospitalier Bichat Claude Bernard	x	x
	Paris	Groupe hospitalier Cochin Saint Vincent de Paul	x	x
	Paris	Groupe hospitalier Necker enfants malades	x	x
	Paris	Groupe hospitalier Pitié Salpêtrière	x	x
	Paris	Hôpital d'instruction des armées du val de grâce	x	.
	Paris	Hôpital Européen Georges Pompidou	x	x
	Poissy	Groupe hospitalier Poissy Saint Germain en Laye	x	x
	Pontoise	Centre hospitalier René Dubos	x	x
	Saint Denis	Centre hospitalier de la Fontaine	x	x
	Suresnes	Centre hospitalier	x	x
	Villeneuve saint Georges	Centre hospitalier	.	x
Nord-Ouest	Alençon	Centre hospitalier intercommunal	x	.
	Amiens	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Armentières	Centre hospitalier	x	.
	Avranches	Centre hospitalier	x	x
	Avranches	Polyclinique de la baie	.	x
	Boulogne sur mer	Centre hospitalier	x	.

Rapport de coordinations hospitalières 2008

SIOS	Ville	Etablissement	Organe ¹	Tissu ²
	Caen	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Calais	Centre hospitalier	x	x
	Cambrai	Centre hospitalier	x	.
	Cherbourg	Centre hospitalier public du cotentin	x	.
	Creil	Centre hospitalier Laennec	x	x
	Douai dechy	Centre hospitalier de Douai	x	.
	Dunkerque	Centre hospitalier	x	.
	Evreux	Centre hospitalier intercommunal Eure Seine	.	x
	Flers	Centre hospitalier Jacques Monod	x	x
	Laon	Centre hospitalier	x	x
	Le Havre / Montivilliers	Centre hospitalier	x	x
	Lens	Centre hospitalier Schaeffner	x	x
	Lille	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Maubeuge	Centre hospitalier de Sambre avesnois	x	x
	Roubaix	Centre hospitalier Victor Provo	x	x
	Rouen	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Saint lo	Hôpital mémorial France Etats Unis	x	x
	Saint Quentin	Centre hospitalier	x	x
	Valenciennes	Centre hospitalier	x	x
Ouest	Angers	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Angoulême Saint Michel	Centre hospitalier général	x	x
	Blois	Centre hospitalier	x	.
	Bourges	Centre hospitalier Jacques Coeur	x	x
	Brest	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Chartres	Centre hospitalier Louis Pasteur	x	x
	Châteauroux	Centre hospitalier	x	x
	Cholet	Centre hospitalier	x	.
	Dreux	Centre hospitalier	x	x
	La roche sur Yon	Centre hospitalier départemental les Oudairies	x	x
	La rochelle	Centre hospitalier	x	x
	Lannion	Centre hospitalier	x	.
	Laval	Centre hospitalier	x	.
	Le mans	Centre hospitalier général	x	x
	Lorient	Centre hospitalier de Bretagne sud	x	x
	Morlaix	Centre hospitalier des pays de Morlaix	.	x
	Nantes	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Niort	Centre hospitalier Georges Renon	x	x
	Orléans	Centre hospitalier régional	x	x
	Ploërmel	Centre hospitalier Alphonse Guérin	x	x
	Poitiers	Centre hospitalier la Miletrie	x	x
	Pontivy	Centre hospitalier	x	x
	Quimper	Centre hospitalier de Cornouaille	x	x
	Rennes	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Saint Brieuc	Centre hospitalier	x	x

Rapport de coordinations hospitalières 2008

SIOS	Ville	Etablissement	Organe ¹	Tissu ²
	Saint Malo	Centre hospitalier Broussais	x	x
	Saint Nazaire	Centre hospitalier général	x	x
	Saintes	Centre hospitalier de Saintonge	x	.
	Tours	Centre hospitalier universitaire Bretonneau	x	x
	Tours	Clinique saint Gatien	.	x
	Vannes	Centre hospitalier Bretagne atlantique	x	x
Sud Méditerranée	Aix en Provence	Centre hospitalier	x	.
	Ajaccio	Centre hospitalier	x	x
	Antibes Juan les Pins	Centre hospitalier	x	x
	Arles	Centre hospitalier	.	x
	Avignon	Centre hospitalier Henri Duffaut	x	x
	Bastia	Centre hospitalier Falconaja	x	x
	Béziers	Centre hospitalier général	x	x
	Cannes	Centre hospitalier	x	x
	Carcassonne	Centre hospitalier	x	x
	Draguignan	Centre hospitalier	x	x
	Fréjus	Centre hospitalier de Fréjus saint Raphael	x	x
	Gap	Centre hospitalier	x	x
	Marseille	Centre hospitalier de la conception	x	x
	Marseille	Centre hospitalier de la Timone	x	x
	Marseille	Centre hospitalier de sainte Marguerite	x	x
	Marseille	Centre hospitalier saint Joseph	x	x
	Marseille	Centre hospitalier universitaire nord	x	x
	Marseille	Hôpital d'instruction des armées	.	x
	Montpellier	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Nice	Centre hospitalier régional universitaire	x	x
	Nîmes	Centre hospitalier	x	x
	Perpignan	Centre hospitalier saint Jean	x	x
	Toulon	Centre hospitalier universitaire la Seyne sur mer	x	x
Sud-est	Anecy	Centre hospitalier de la région Annecienne	x	x
	Annonay	Centre hospitalier	x	x
	Aubenas	Centre hospitalier	x	x
	Aurillac	Centre hospitalier Henri Mondor	x	x
	Bourg en Bresse	Centre hospitalier Fleyriat Bourg	x	x
	Chambéry	Centre hospitalier	x	x
	Clermont Ferrand	Centre hospitalier	x	x
	Grenoble	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Le Puy en Velay	Centre hospitalier Emile Roux	x	x
	Lyon	Hospices civils de Lyon	x	x
	Montélimar	Centre hospitalier	x	.
	Montluçon	Centre hospitalier	x	x
	Moulins	Centre hospitalier	x	.
	Roanne	Centre hospitalier	x	x

Rapport de coordinations hospitalières 2008

SIOS	Ville	Etablissement	Organe ¹	Tissu ²
	Romans sur Isère	Centre hospitalier	x	.
	Saint Etienne	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Thonon les bains	Centre hospitalier du Léman	x	x
	Valence	Centre hospitalier	x	x
	Vichy	Centre hospitalier	x	x
	Villefranche sur Saône	Centre hospitalier	x	x
	Villeurbanne	Clinique du Tonkin	x	.
Sud-ouest	Agen	Centre hospitalier	x	x
	Albi	Centre hospitalier	x	x
	Auch	Centre hospitalier	x	x
	Bayonne	Centre hospitalier de la cote basque	x	x
	Bordeaux	Hôpital d instruction des armées Robert Picque	.	x
	Bordeaux	Polyclinique nord aquitaine	.	x
	Brive	Centre hospitalier	x	x
	Cahors	Centre hospitalier	x	.
	Castres	Centre hospitalier	x	x
	Dax	Centre hospitalier	.	x
	Foix	Centre hospitalier du val d Ariège	x	x
	Libourne	Centre hospitalier local	x	x
	Limoges	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Mont de Marsan	Centre hospitalier	x	x
	Montauban	Centre hospitalier général	x	x
	Pau	Centre hospitalier	x	x
	Périgueux	Centre hospitalier	x	.
	Rodez	Centre hospitalier	x	x
	Talence / bordeaux	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Tarbes	Centre hospitalier de Bigorre	x	x
	Toulouse	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Toulouse	Clinique pasteur	.	x
	Villefranche de Rouergue	Centre hospitalier	.	x
	Villeneuve sur lot	Centre hospitalier saint Cyr	.	x
Antilles Guyane	Fort de France	Centre hospitalier universitaire	x	x
	Pointe a Pitre	Centre hospitalier universitaire les Abymes	x	x
La Réunion	Saint Denis de la réunion	Centre hospitalier départemental Félix Guyon	x	x
	Saint pierre de la réunion	Groupe hospitalier sud Réunion	x	x
France			164	177

Annexe 2 : Centres hospitaliers n'ayant pas envoyé de rapport d'activité en 2008

Ville	Etablissement	Organe ¹	Tissu ²	Donneurs recensés	Cornées prélevées
Aulnay sous bois	Centre hospitalier Robert Ballanger	Non	Oui	0	4
Bobigny	Hôpital Avicenne	Non	Oui	2	26
Boulogne Billancourt	Centre hospitalier Ambroise Paré	Non	Oui	0	0
Marseille	Hôpital d instruction des armées	Non	Oui	0	0
Saint Dizier	Centre hospitalier	Non	Oui	0	0
Montmorency	Centre hospitalier intercommunal Eaubonne Montmorency	Oui	Oui	4	0

¹ Organe = autorisation de prélèvement d'organe sur donneur décédés en mort encéphalique

² Tissu = autorisation de prélèvement de tissu sur donneur décédé après arrêt cardiaque et respiratoire persistant

Annexe 3 : Nombre d'équivalents temps-plein dédiés au prélèvement dans les régions en 2008

	Total ETP	ETP médicaux	ETP paramédicaux	Part des ETP paramédicaux	Total ETP pour 1000 décès
Alsace	10.2	2.4	7.8	76.5%	1.4
Aquitaine	16.5	4.1	11.5	69.7%	1.2
Auvergne	7.3	1.3	6	82.2%	1.1
Basse-Normandie	7	2	5	71.4%	0.9
Bourgogne	9.3	2.6	6.5	69.9%	1.1
Bretagne	9.1	3.5	5.6	61.5%	0.6
Centre	11.2	3.8	7.2	64.3%	1.0
Champagne-Ardenne	6.6	1	5.6	84.8%	1.0
Corse	1.5	0	1.5	100.0%	1.1
Franche-Comté	10.7	3	7.5	70.1%	2.2
Guadeloupe	3	1	2	66.7%	3.0
Haute-Normandie	6.9	1	5.5	79.7%	1.0
Ile-de-France	42.4	6.7	35	82.5%	1.1
La Réunion	5.3	1.5	3.8	71.7%	2.8
Languedoc Roussillon	9.7	1.5	7.7	79.4%	0.9
Limousin	4	0.5	3	75.0%	1.0
Lorraine	18.4	3.5	14.4	78.3%	1.8
Martinique	2.5	0.5	2	80.0%	1.7
Midi-Pyrénées	9.9	1.2	8.7	87.9%	0.9
Nord - Pas-de-Calais	12	2.2	9.8	81.7%	0.7
Pays de la Loire	11.4	3.4	8	70.2%	0.9
Picardie	6	0	6	100.0%	0.8
Poitou-Charentes	5.8	1.5	4.3	74.1%	0.7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20.8	4.1	15.2	73.1%	1.0
Rhône-Alpes	26.1	3.2	22.4	85.8%	1.2
France	273.3	55.3	211.8	77.5%	1.1

Annexe 4 : Evolution du nombre d'ETP dédiés au prélèvement dans les régions

	Nombre d'équivalents temps-plein déclarés					
	2004	2005	2006	2007	2008	2008-2007
Alsace	9	10	11	11	10	-0.4
Antilles - Guyane	3	2	4	5	6	0.5
Aquitaine	10	11	8	14	17	2.8
Auvergne	4	6	6	7	7	0.7
Basse-Normandie	6	6	6	8	7	-0.6
Bourgogne	7	8	8	9	9	0.7
Bretagne	9	10	10	10	9	-0.9
Centre	10	11	12	11	11	0.2
Champagne-Ardenne	6	7	8	7	7	0
Corse	1	1	1	1	2	0.9
Franche-Comté	8	7	9	10	11	0.5
Haute-Normandie	5	7	6	9	7	-2.2
Ile-de-France	40	47	44	46	42	-3.9
La Réunion	6	6	5	5	5	0.3
Languedoc-Roussillon	9	12	8	10	10	0
Limousin	4	3	4	4	4	0.5
Lorraine	16	19	18	19	18	-0.1
Midi-Pyrénées	7	8	9	8	10	2.2
Nord-Pas-de-Calais	6	5	13	11	12	1
Pays de la Loire	8	14	11	12	11	-0.3
Picardie	4	4	6	8	6	-1.5
Poitou-Charentes	4	4	5	6	6	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15	20	20	18	21	2.4
Rhône-Alpes	19	21	21	23	26	3
France	213	247	250	268	273	5.5

Annexe 5 : Centres autorisés au prélèvement d'organes ou de tissus sans ETP dédiés au prélèvement en 2008

Centres autorisés au prélèvement de tissus mais pas d'organes

Région	Centres (N)	Donneurs recensés (N)	Donneurs prélevés (N)	Cornées prélevées (N)	Nombre de décès /an		
					mq	<500	<1000
Aquitaine	2	2	0	26	.	1	1
Basse-Normandie	1	0	0	0	.	1	.
Bretagne	1	0	0	0	.	1	.
Centre	1	0	0	0	.	1	.
Champagne-Ardenne	1	0	0	0	1	.	.
Ile-de-France	4	4	0	32	3	.	1
Lorraine	1	0	0	0	.	1	.
Midi-Pyrénées	2	1	0	10	.	2	.
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	0	0	10	1	1	.
total	15	7	0	78	5	8	2

Centres autorisés au prélèvement d'organes

Région	Centres (N)	Donneurs recensés (N)	Donneurs prélevés (N)	Cornées prélevées (N)	Nombre de décès /an		
					mq	<500	<1000
Bretagne	2	1	1	0	.	2	.
Centre	1	6	2	0	.	.	1
Ile-de-France	9	19	6	6	1	6	2
Midi-Pyrénées	3	6	5	0	.	3	.
Nord - Pas-de-Calais	3	15	7	4	.	.	3
Pays de la Loire	1	4	3	0	.	.	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	3	0	0	.	.	1
Rhône-Alpes	2	25	6	4	1	.	1
total	22	79	30	14	2	11	9

mq : nombre de décès manquant

Annexe 6 : Description des 38 centres ayant une activité de prélèvement de cornées insuffisante pour obtenir le forfait correspondant à leur activité de recensement.

Ville	Etablissement	Donneurs recensés	Cornées prélevées	Forfait T2A*
Laon	Centre hospitalier	3	0	C
Annonay	Centre hospitalier	6	0	C
Rodez	Centre hospitalier	4	0	C
Aix en Provence	Centre hospitalier	3	0	C
La Rochelle	Centre hospitalier	23	26	A
Saintes	Centre hospitalier de Saintonge	6	0	C
Ajaccio	Centre hospitalier	4	0	C
Bastia	Centre hospitalier Falco naja	3	0	C
Pontarlier	Centre hospitalier général	0	0	D
Bordeaux	HIA Robert Picquet	1	0	C
Béziers	Centre hospitalier général	2	0	C
Blois	Centre hospitalier	6	0	C
Villeneuve sur lot	Centre hospitalier saint Cyr	1	0	C
Cholet	Centre hospitalier	4	0	C
Saint Lo	Hôpital Mémoires France Etats Unis	7	0	C
Cherbourg	Centre hospitalier public du cotentin	3	0	C
Avranches	Centre hospitalier	1	0	C
Laval	Centre hospitalier	10	0	B
Vannes	Centre hospitalier Bretagne atlantique	19	0	B
Pontivy	Centre hospitalier	1	0	C
Metz	Hôpital d instruction des armées	0	0	D
Armentières	Centre hospitalier	6	0	C
Cambrai	Centre hospitalier	1	0	C
Douai Dechy	Centre hospitalier de Douai	5	0	C
Alençon	Centre hospitalier intercommunal	7	0	C
Calais	Centre hospitalier	10	0	B
Villeurbanne	Clinique du Tonkin	8	0	C
Paris	Fondation ophtalmologique Rothschild	5	0	C
Albi	Centre hospitalier	2	0	C
Clamart	Centre hospitalier Antoine Béclère	3	0	C
Saint Denis	Centre hospitalier de la fontaine	20	22	A
Villeneuve St Georges	Centre hospitalier	1	0	C
Argenteuil	Centre hospitalier Victor Dupuy	1	0	C
Pontoise	Centre hospitalier René Dubos	20	16	A
Pointe à pitre	CHU les abymes	25	24	A
Fort de France	Centre hospitalier universitaire	31	28	A
Saint Pierre de la Réunion	Groupe hospitalier sud Réunion	41	26	A

* Forfait T2A attendu selon l'activité de recensement de donneur d'organe

Annexe 7 : Nombre de donneurs décédés recensés par ETP dans les régions

	ETP déclarés en 2008 (N)	Donneurs recensés en 2008 (N)	Donneurs recensés /ETP en 2008
Corse	1.5	7	4.7
Franche-Comté	10.7	56	5.2
Lorraine	18.4	116	6.3
Auvergne	7.3	58	7.9
Bourgogne	9.3	75	8.1
Guadeloupe	3	25	8.3
Champagne-Ardenne	6.6	60	9.1
Basse-Normandie	7	64	9.1
Haute-Normandie	6.9	64	9.3
Aquitaine	16.5	161	9.8
Midi-Pyrénées	9.9	99	10.0
Alsace	10.2	107	10.5
Limousin	4	42	10.5
La Réunion	5.3	57	10.8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20.8	248	11.9
Martinique	2.5	31	12.4
Rhône-Alpes	26.1	335	12.8
Picardie	6	80	13.3
Ile-de-France	42.4	571	13.5
Languedoc-Roussillon	9.7	133	13.7
Centre	11.2	174	15.5
Pays de la Loire	11.4	191	16.8
Poitou-Charentes	5.8	107	18.4
Nord-Pas-de-Calais	12	240	20.0
Bretagne	9.1	202	22.2
France	273.3	3303	12.1

Annexe 8 : Nombre d'ETP déclarés par les coordinations et nombre prévu par l'application de la T2A à l'activité de recensement et de prélèvement de cornées en 2008

	ETP en 2008	ETP attendus par application de la T2A en 2008*	Différence ETP attendus-observés	ETP attendus /1000 décès hospitaliers
Alsace	10.2	10.5	0.3	1.48
Aquitaine	16.5	15.5	-1	1.10
Auvergne	7.3	10.5	3.2	1.64
Basse-Normandie	7	7	0	0.93
Bourgogne	9.3	9.5	0.2	1.15
Bretagne	9.1	16.5	7.4	1.16
Centre	11.2	15.5	4.3	1.41
Champagne-Ardenne	6.6	9	2.4	1.38
Corse	1.5	1	-0.5	0.73
Franche-Comté	10.7	7.5	-3.2	1.53
Guadeloupe	3	2.5	-0.5	2.51
Haute-Normandie	6.9	7.5	0.6	1.04
Ile-de-France	42.4	61	18.6	1.64
La Réunion	5.3	5	-0.3	2.69
Languedoc Roussillon	9.7	8.5	-1.2	0.77
Limousin	4	4	0	0.96
Lorraine	18.4	12.5	-5.9	1.19
Martinique	2.5	2.5	0	1.69
Midi-Pyrénées	9.9	10.5	0.6	0.94
Nord - Pas-de-Calais	12	17	5	1.03
Pays de la Loire	11.4	18.5	7.1	1.42
Picardie	6	6	0	0.75
Poitou-Charentes	5.8	12	6.2	1.54
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20.8	23.5	2.7	1.10
Rhône-Alpes	26.1	32.5	6.4	1.47
France	273.3	326	52.7	1.28

*tenant compte de l'activité de prélèvement de tissus

Annexe 9 : Taux de recensement de donneurs décédés d'organes (y compris donneurs décédés après arrêt cardiaque)

	Donneurs recensés en 2008	Décès hospitaliers de court séjour	Donneurs recensés /1000 décès	Donneurs recensés pmh ¹
Corse	7	1 373	5.1	24.9
Basse-Normandie	64	7 503	8.5	43.9
Midi-Pyrénées	99	11 213	8.8	35.3
Haute-Normandie	64	7 222	8.9	35.2
Auvergne	58	6 409	9.0	43.4
Bourgogne	75	8 263	9.1	45.9
Champagne-Ardenne	60	6 507	9.2	45.0
Picardie	80	7 963	10.0	42.3
Limousin	42	4 163	10.1	57.7
Lorraine	116	10 488	11.1	49.6
Franche-Comté	56	4 892	11.4	48.5
Aquitaine	161	14 041	11.5	51.3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	248	21 274	11.7	51.1
Languedoc-Roussillon	133	10 988	12.1	51.4
Poitou-Charentes	107	7 775	13.8	61.9
Bretagne	202	14 199	14.2	65.0
Nord-Pas-de-Calais	240	16 526	14.5	59.2
Pays de la Loire	191	13 003	14.7	55.1
Alsace	107	7 118	15.0	58.0
Rhône-Alpes	335	22 177	15.1	55.1
Ile-de-France	571	37 085	15.4	49.5
Centre	174	11 000	15.8	69.0
Martinique	31	1 477	21.0	76.9
Guadeloupe	25	996	25.1	53.6
La Réunion	57	1 862	30.6	70.3
France	3303	255 517*	12.9	52.1

¹ par million d'habitants

*sauf 239 décès en Guyane

Annexe 10 : Donneurs d'organes recensés dans les régions (y compris donneurs décédés après arrêt cardiaque) : nombres observés et attendus en 2008

	Nombre de recensements observés 2008	Nombre de recensements attendus 2008	Nombre de recensements observés-attendus	Test statistique de différence à la moyenne nationale
Alsace	107	92	15	NS
Aquitaine	161	182	-21	NS
Auvergne	58	83	-25	*
Basse-Normandie	64	97	-33	*
Bourgogne	75	107	-32	*
Bretagne	202	184	18	NS
Centre	174	142	32	*
Champagne-Ardenne	60	84	-24	*
Corse	7	18	-11	*
Franche-Comté	56	63	-7	NS
Guadeloupe	25	13	12	*
Guyane	.	3	.	NS
Haute-Normandie	64	93	-29	*
Ile-de-France	571	479	92	*
La Réunion	57	24	33	*
Languedoc Roussillon	133	142	-9	NS
Limousin	42	54	-12	NS
Lorraine	116	136	-20	NS
Martinique	31	19	12	*
Midi-Pyrénées	99	145	-46	*
Nord - Pas-de-Calais	240	214	26	NS
Pays de la Loire	191	168	23	NS
Picardie	80	103	-23	*
Poitou-Charentes	107	101	6	NS
Provence-Alpes-Côte d'Azur	248	275	-27	NS
Rhône-Alpes	335	287	48	*

NS : test statistique non significatif

* : significativement différent de la moyenne nationale, $p < 0.05$

Annexe 11 : Centres réalisant un recensement des comas graves dans les régions depuis 2006

Régions	Centres réalisant un recensement des comas graves					
	2006		2007		2008	
	N	%	N	%	N	%
Alsace	3	100.0	3	100.0	3	100.0
Antilles - Guyane	1	50.0	1	50.0	1	50.0
Aquitaine	6	66.7	7	70.0	7	63.6
Auvergne	4	57.1	2	33.3	3	50.0
Basse-Normandie	4	36.4	4	36.4	4	57.1
Bourgogne	3	60.0	4	80.0	3	60.0
Bretagne	3	33.3	3	30.0	4	36.4
Centre	2	28.6	4	50.0	4	50.0
Champagne-Ardenne	6	100.0	5	83.3	5	83.3
Corse	1	50.0	1	50.0	1	50.0
Franche-Comté	5	83.3	6	100.0	5	83.3
Haute-Normandie	3	100.0	3	100.0	3	100.0
Ile-de-France	13	38.2	13	37.1	14	37.8
Languedoc-Roussillon	1	20.0	0	0.0	1	20.0
Limousin	1	100.0	0	0.0	1	50.0
Lorraine	13	81.3	12	80.0	13	86.7
Midi-Pyrénées	3	27.3	1	9.1	4	36.4
Nord-Pas-de-Calais	1	10.0	3	27.3	5	45.5
Pays de la Loire	3	42.9	3	42.9	2	28.6
Picardie	3	75.0	4	100.0	4	100.0
Poitou-Charentes	4	80.0	4	80.0	4	80.0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	25.0	4	25.0	4	25.0
Rhône-Alpes	4	30.8	6	46.2	9	60.0
Réunion	1	50.0	0	0.0	.	.
France	92	47.4	93	47.2	104	52.0

Annexe 12 : Description des centres autorisés au prélèvement d'organes n'ayant réalisé aucun prélèvement en 2008

			Donneurs recensés	Donneurs prélevés	ETP dédiés	décès hospitaliers
Aquitaine	Libourne	CH local	3	0	1	817
Aquitaine	Mont de Marsan	CH	2	0	1.64	786
Aquitaine	Agen	CH	2	0	0.96	418
Auvergne	Vichy	CH	3	0	1	554
Basse-Normandie	Avranches	CH	1	0	0.5	484
Bourgogne	Nevers	CH Pierre Bérégovoy	6	0	0.98	367
Bretagne	Lannion	CH	0	0	0	357
Bretagne	Ploërmel*	CH Alphonse Guérin	0	0	0.1	227
Franche-Comté	Dole	CH Louis Pasteur	3	0	1	448
Ile-de-France	Paris	GH Armand trousseau	0	0	0	63
Ile-de-France	Paris	Fondation ophtalmologique Rothschild	5	0	0	52
Ile-de-France	Orsay	CH	0	0	0	126
Ile-de-France	Clamart	CH Antoine Béclère	3	0	0	529
Ile-de-France	Argenteuil	CH Victor Dupuy	1	0	0	598
Limousin	Brive*	CH	0	0	0.5	617
Lorraine	Verdun	CH saint Nicolas	2	0	1.5	419
Lorraine	Sarreguemines	CH du parc	5	0	1	405
Lorraine	Epinal	CH jean Monnet	3	0	1.5	513
Midi-Pyrénées	Cahors	CH	0	0	0	316
Midi-Pyrénées	Castres	CH	0	0	0.2	547
Nord - Pas-de-Calais	Roubaix	CH Victor provo	1	0	0.75	717
Nord - Pas-de-Calais	Cambrai	CH	1	0	0	553
Picardie	Saint Quentin	CH	0	0	0.5	565
Provence-Alpes-Côte d'azur	Marseille	CH de la conception	0	0	1.3	438
Provence-Alpes-Côte d'azur	Aix en Provence	CH	3	0	0	742
Rhône-Alpes	Montélimar	CH	1	0	0.75	336
Rhône-Alpes	Thonon les bains	CH du Léman	2	0	0.5	385
Rhône-Alpes	Aubenas	CH	0	0	0.5	324
Rhône-Alpes	Romans sur Isère	CH	0	0	0.8	524

* autorisation de prélèvement ayant débuté ou stoppé au cours de l'année 2008

Annexe 13 : Donneurs d'organes prélevés dans les régions : nombre observé et attendu en 2008

Région	prélèvements observés	prélèvements attendus	prélèvements observés-attendus	test statistique de la différence à la moyenne nationale
Alsace	51	45	6	NS
Aquitaine	77	88	-11	NS
Auvergne	27	40	-13	*
Basse-Normandie	39	47	-8	NS
Bourgogne	29	52	-23	*
Bretagne	115	89	26	*
Centre	83	69	14	NS
Champagne-Ardenne	30	41	-11	NS
Corse	2	9	-7	*
Franche-Comté	22	31	-9	NS
Guadeloupe	10	6	4	NS
Haute-Normandie	40	46	-6	NS
Ile-de-France	253	234	19	NS
La Réunion	22	12	10	*
Languedoc Roussillon	54	69	-15	NS
Limousin	28	26	2	NS
Lorraine	39	66	-27	*
Martinique	12	9	3	NS
Midi-Pyrénées	67	71	-4	NS
Nord - Pas-de-Calais	127	104	23	*
Pays de la Loire	99	82	17	NS
Picardie	42	50	-8	NS
Poitou-Charentes	59	49	10	NS
Provence-Alpes-Côte d'Azur	133	134	-1	NS
Rhône-Alpes	150	140	10	NS

NS = non significatif

* significativement différent de la moyenne nationale, $p < 0.05$

Annexe 14 : Nombre et type de greffons prélevés dans les centres hospitaliers en 2008

VILLE	ETABLISSEMENT	donneurs prélevés	greffons rénaux prélevés	greffons hépatiques prélevés	greffons cardiaques prélevés	greffons pulmonaires prélevés	greffons pancréatiques prélevés	greffons intestinaux prélevés
AJACCIO	C.H.N.D. LA MISERICORDE	1	2	200.0	1	100.0	.	.
ALBI	CENTRE HOSPITALIER D'ALBI	2	4	200.0	1	50.0	.	.
ALENÇON	C.H.I.C.ALENÇON MAMERS	6	10	167.0	4	66.7	1	16.7
AMIENS	HOPITAL NORD CHU AMIENS	38	73	192.0	35	92.1	12	31.6
ANGERS	C.H.U. D ANGERS	29	54	186.0	15	51.7	3	10.3
ANGOULEME	CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME	9	16	178.0	8	88.9	1	11.1
ANNECY	CENTRE HOSPITALIER REGION ANNECIENNE	9	18	200.0	7	77.8	4	44.4
ANNONAY	CENTRE HOSPITALIER D'ANNONAY	4	8	200.0	1	25.0	.	.
ANTIBES	CH D'ANTIBES JUAN LES PINS	6	8	133.0	4	66.7	.	.
ARMENTIERES	CH ARMENTIERES	4	7	175.0	2	50.0	2	50.0
AUCH	CENTRE HOSPITALIER D'AUCH	4	8	200.0	4	100.0	2	50.0
AURILLAC	CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR	1	2	200.0
AUXERRE	CH AUXERRE	3	5	167.0	2	66.7	1	33.3
AVIGNON	CENTRE HOSPITALIER HENRI DUFFAUT	9	15	167.0	7	77.8	2	22.2
BASTIA	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	1	2	200.0	1	100.0	.	.
BAYONNE	C.H.I.C. COTE BASQUE BAYONNE	8	16	200.0	4	50.0	.	.
BESANÇON	CHU JEAN MINJOZ	17	33	194.0	11	64.7	4	23.5
BEZIERS	CENTRE HOSPITALIER BEZIERS	1	2	200.0	1	100.0	.	.
BLOIS	CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS	2	4	200.0	1	50.0	.	.
BORDEAUX	CHU PELLEGRIN	56	107	191.0	40	71.4	16	28.6
BOULOGNE SUR MER	CH BOULOGNE SUR MER	4	7	175.0	2	50.0	.	.
BOURG EN BRESSE	CH FLEYRIAT BOURG EN BRESSE	7	14	200.0	5	71.4	2	28.6
BOURGES	CH JACQUES COEUR	2	4	200.0	2	100.0	2	100.0
BREST	CHRU HOPITAL CAVALE BLANCHE	32	59	184.0	23	71.9	9	28.1
BRON	HOPITAL FEMME MERE ENFANT	1	2	200.0	1	100.0	1	100.0
CAEN	CHU COTE DE NACRE CAEN	23	43	187.0	16	69.6	5	21.7
CALAIS	CH CALAIS	3	6	200.0	2	66.7	1	33.3
CANNES	CH PIERRE NOUVEAU	4	8	200.0	2	50.0	1	25.0

VILLE	ETABLISSEMENT	donneurs prélevés	greffons rénaux prélevés	greffons hépatiques prélevés	greffons cardiaques prélevés	greffons pulmonaires prélevés	greffons pancréatiques prélevés	greffons intestinaux prélevés
CARCASSONNE	CENTRE HOSPITALIER ANTOINE GAYRAUD	2	2	2	1	1	50.0	.
CHALON SUR SAONE	CH W MOREY CHALON S/SAONE	3	4	133.0	2	66.7	.	.
CHALONS EN CHAMPAGNE	CENTRE HOSPITALIER DE CHALONS	1	2	200.0
CHAMBERY	CH DE CHAMBERY	5	10	200.0	3	60.0	1	20.0
CHARLEVILLE MEZIERES	HOPITAL MANCHESTER CH CHARLEVILLE	3	5	167.0	1	33.3	.	.
CHARTRES	C. H. LOUIS PASTEUR	5	10	200.0	3	60.0	2	40.0
CHATEAURoux	CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAURoux	1	2	200.0	1	100.0	.	.
CHERBOURG	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENT	2	4	200.0	2	100.0	1	50.0
CHESNAY	CENTRE HOSPITALIER MIGNOT VERSAILLE	12	19	158.0	10	83.3	2	16.7
CHOLET	CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET	3	6	200.0	2	66.7	.	.
CLAMART	HIA PERCY	1	2	200.0	1	100.0	.	.
CLERMONT FERRAND	C.H.U. HOPITAL G. MONTPIED	22	43	195.0	18	81.8	5	22.7
CLICHY	HOPITAL BEAUJON (AP HP)	20	38	190.0	16	80.0	7	35.0
COLMAR	CENTRE HOSPITALIER LOUIS PASTEUR	25	43	172.0	18	72.0	9	36.0
CREIL	CENTRE HOSPITALIER DE CREIL	2	4	200.0	2	100.0	1	50.0
CRETEIL	HOPITAL HENRI MONDOR (AP HP)	25	47	188.0	22	88.0	11	44.0
DIJON	HOPITAL GENERAL CHU DIJON	22	39	177.0	13	59.1	9	40.9
DOUAI	CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI	3	5	167.0
DRAGUIGNAN	CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE	3	5	167.0
DREUX	CENTRE HOSPITALIER DE DREUX	6	10	167.0	4	66.7	1	16.7
DUNKERQUE	CH DUNKERQUE	4	8	200.0	3	75.0	1	25.0
EAUBONNE	GROUPEMENT HOSPIT.EAUBONNE MONTMORE	3	3	100.0	2	66.7	.	.
EVRY	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCIEN	12	21	175.0	8	66.7	1	8.3
FLERS	CH JACQUES MONOD FLERS	4	6	150.0	2	50.0	.	.
FOIX	CH INTERCOMMUNAL DU VAL D'ARIEGE	1	2	200.0	1	100.0	.	.
FORT DE FRANCE	HOPITAL ZOBDA QUITMAN	12	24	200.0
FREJUS	CHI DE FREJUS SAINT RAPHAEL	4	8	200.0
GAP	CHI DES ALPES DU SUD SITE GAP	2	4	200.0	2	100.0	.	.

VILLE	ETABLISSEMENT	donneurs prélevés	greffons rénaux		greffons hépatiques		greffons cardiaques		greffons pulmonaires		greffons pancréatiques		greffons intestinaux	
			prélevés	prélevés	prélevés	prélevés	prélevés	prélevés	prélevés	prélevés	prélevés	prélevés	prélevés	
GRENOBLE	CHU GRENOBLE MICHALLON	40	77	193.0	24	60.0	5	12.5	4	10.0	2	5.0	.	.
HAVRE	HOPITAL JACQUES MONOD CH LE HAVRE	6	12	200.0	2	33.3	1	16.7	2	33.3
KREMLIN BICETRE	HOPITAL DE BICETRE (AP HP)	22	43	195.0	14	63.6	7	31.8	8	36.4	4	18.2	.	.
LAGNY SUR MARNE	C.H.DE LAGNY MARNE LA VALLEE	5	7	140.0	3	60.0
LAON	CENTRE HOSPITALIER DE LAON	2	4	200.0	.	.	1	50.0
LAVAL	CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL	5	9	180.0	5	100.0
LENS	CH LENS	14	24	171.0	8	57.1	1	7.1	1	7.1
LILLE	HOP SALENGRO HOPITAL B CHR LILLE	81	153	189.0	48	59.3	25	30.9	5	6.2	1	1.2	1	1.2
LIMOGES	C H U DUPUYTREN LIMOGES	28	55	196.0	21	75.0	11	39.3	4	14.3	4	14.3	.	.
LORIENT	CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE SUD	7	13	186.0	4	57.1	1	14.3
LYON	HOPITAL EDOUARD HERRIOT	43	79	184.0	27	62.8	16	37.2	2	4.7	4	9.3	.	.
MACON	CH LES CHANAUX MACON	1	.	.	1	100.0
MANS	CENTRE HOSPITALIER DU MANS	8	16	200.0	5	62.5	3	37.5
MARSEILLE 15EME	HOPITAL NORD	27	49	181.0	19	70.4	7	25.9	3	11.1	2	7.4	.	.
MARSEILLE 5EME	HOPITAL LA TIMONE ADULTES	12	21	175.0	9	75.0	4	33.3	3	25.0	2	16.7	.	.
MARSEILLE 8EME	HOPITAL ST JOSEPH	2	3	150.0	2	100.0
MARSEILLE 9EME	HOPITAL SAINTE MARGUERITE	12	24	200.0	8	66.7	3	25.0	3	25.0	2	16.7	.	.
MAUBEUGE	CH SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	4	7	175.0	2	50.0	1	25.0
MEAUX	C.H. DE MEAUX SITE SAINT FARON	3	5	167.0	1	33.3
METZ	CHR METZ HOPITAL BON SECOURS	1	.	.	1	100.0
MONTAUBAN	CENTRE HOSPITALIER MONTAUBAN	3	4	133.0	1	33.3
MONTBELIARD	C H BOULLOCHE MONTBELIARD	5	7	140.0	3	60.0
MONTLUCON	CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUCON	1	2	200.0	1	100.0
MONTPELLIER	HOPITAL LAPEYRONIE CHU MONTPELLIER	35	65	186.0	25	71.4	12	34.3	5	14.3	3	8.6	.	.
MOULINS	CENTRE HOSPITALIER MOULINS YZEURE	1	2	200.0	1	100.0	1	100.0	1	100.0
MULHOUSE	C.H. DU MOENCHSBERG EMILE MULLER	7	12	171.0	6	85.7	.	.	1	14.3	1	14.3	.	.
NANCY	HOPITAUX DE BRABOIS CHU NANCY	38	69	182.0	25	65.8	7	18.4	3	7.9	2	5.3	.	.
NANTES	C.H.U. NANTES HOTEL DIEU ET HME	36	70	194.0	25	69.4	9	25.0	5	13.9	6	16.7	1	2.8

VILLE	ETABLISSEMENT	donneurs prélevés	greffons rénaux		greffons hépatiques		greffons cardiaques		greffons pulmonaires		greffons pancréatiques		greffons intestinaux	
			prélevés		prélevés		prélevés		prélevés		prélevés		prélevés	
NICE	HOPITAL SAINT ROCH	24	46	192.0	17	70.8	8	33.3	6	25.0	4	16.7	2	8.3
NIMES	GROUPE HOSPITALIER CAREMEAU CHU NIM	2	4	200.0	2	100.0	1	50.0	1	50.0	1	50.0	.	.
NIORT	CENTRE HOSPITAL. GEORGES RENON	7	14	200.0	2	28.6	1	14.3	.	.
ORLEANS	CHR D'ORLEANS LA SOURCE	25	49	196.0	20	80.0	7	28.0	1	4.0	2	8.0	1	4.0
PARIS 10EME	HOPITAL SAINT LOUIS (AP HP)	37	74	200.0	15	40.5	9	24.3	4	10.8	4	10.8	.	.
PARIS 12EME	HOPITAL SAINT ANTOINE (AP HP)	6	11	183.0	2	33.3	2	33.3	1	16.7
PARIS 13EME	GROUPE HOSP. PITIE SALPETRIERE (AP)	44	83	189.0	27	61.4	14	31.8	9	20.5	2	4.5	.	.
PARIS 14EME	HOPITAL COCHIN (AP HP)	9	18	200.0	7	77.8	3	33.3	3	33.3
PARIS 15EME	HOPITAL NECKER SITE ADULTE (AP HP)	3	6	200.0	1	33.3
PARIS 15EME	HOPITAL EUROPEEN G POMPIDOU (AP HP)	6	9	150.0	4	66.7	1	16.7	1	16.7
PARIS 18EME	G.I.H. BICHAT / CLAUDE BERNARD (AP)	9	16	178.0	7	77.8	.	.	1	11.1
PARIS 19EME	HOPITAL ROBERT DEBRE (AP HP)	1	1	100.0	1	100.0	1	100.0
PARIS 20EME	HOPITAL TENON (AP HP)	3	6	200.0	3	100.0	1	33.3
PARIS 5EME	HIA DU VAL DE GRACE	1	2	200.0	1	100.0	1	100.0
PAU	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	7	13	186.0	3	42.9	2	28.6
PERIGUEUX	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	6	11	183.0	3	50.0	.	.	1	16.7
PERPIGNAN	CENTRE HOSPITALIER MARECHAL JOFFRE	14	26	186.0	11	78.6	5	35.7	3	21.4
POINTE A PITRE	C.H.U. DE POINTE A PITRE/ABYMES	10	20	200.0
POITIERS	C. H. U. LA MILETRIE	30	57	190.0	23	76.7	13	43.3	8	26.7	5	16.7	1	3.3
PONTIVY	CENTRE HOSPITALIER DE PONTIVY	1	2	200.0	1	100.0
PONTOISE	CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS	8	13	163.0	6	75.0	1	12.5	2	25.0
PUY EN VELAY	CENTRE HOSPITALIER LE PUY	2	4	200.0	.	.	1	50.0
QUIMPER	CHIC QUIMPER	2	4	200.0	2	100.0	1	50.0
REIMS	HOPITAL ROBERT DEBRE CHR REIMS	21	39	186.0	14	66.7	10	47.6	5	23.8
RENNES	C.H.R. PONTCHAILLON RENNES	47	93	198.0	37	78.7	14	29.8	8	17.0	5	10.6	.	.
ROANNE	CH DE ROANNE	5	10	200.0	3	60.0
ROCHE SUR YON	CENTRE HOSPITALIER LA ROCHE/YON	12	16	133.0	6	50.0	3	25.0	1	8.3	1	8.3	.	.
ROCHELLE	CENTRE HOSPITALIER LA ROCHELLE	10	20	200.0	5	50.0	3	30.0	1	10.0

VILLE	ETABLISSEMENT	donneurs prélevés	greffons rénaux		greffons hépatiques		greffons cardiaques		greffons pulmonaires		greffons pancréatiques		greffons intestinaux	
			prélevés	200.0	prélevés	200.0	prélevés	200.0	prélevés	200.0	prélevés	200.0	prélevés	200.0
RODEZ	CENTRE HOSPITALIER DE RODEZ	3	6	66.7	2	66.7	1	33.3
ROUEN	HOPITAL CHARLES NICOLLE CHU ROUEN	34	65	191.0	19	55.9	10	29.4	4	11.8	2	5.9	.	
SAINT BRIEUC	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT BRIEUC	5	10	200.0	2	40.0	2	40.0	1	20.0	.	.	.	
SAINT DENIS	CH GENERAL DELAFONTAINE	7	11	157.0	7	100.0	1	14.3	.	.	1	14.3	.	
SAINT DENIS	CENTRE HOSPITALIER FELIX GUYON	7	14	200.0	
SAINT ETIENNE	HOPITAL NORD	18	33	183.0	12	66.7	4	22.2	3	16.7	1	5.6	.	
SAINT GERMAIN EN LAYE	CH INTERCOMMUNAL SITE DE ST GERMAIN	11	20	182.0	8	72.7	1	9.1	
SAINT LO	CH MEMORIAL SAINT LO	4	6	150.0	1	25.0	
SAINT MALO	CENTRE HOSPITALIER SAINT MALO	4	8	200.0	3	75.0	1	25.0	
SAINT NAZAIRE	CENTRE HOSPITALIER DE ST NAZAIRE	6	10	167.0	3	50.0	2	33.3	.	.	1	16.7	.	
SAINT PIERRE	GROUPE HOSPITALIER SUD REUNION	15	28	187.0	
SAINTE	CENTRE HOSP. DE SAINTONGE	3	6	200.0	3	100.0	1	33.3	
STRASBOURG	CHU STRASBOURG / HOP HAUTEPIERRE	19	33	174.0	10	52.6	3	15.8	3	15.8	3	15.8	.	
SURESNES	HOPITAL FOCH	5	8	160.0	2	40.0	1	20.0	3	60.0	1	20.0	.	
TARBES	CENTRE HOSPITALIER DE BIGORRE	1	2	200.0	
TOULON	HOPITAL FONT PRE	28	52	186.0	18	64.3	8	28.6	2	7.1	1	3.6	.	
TOULOUSE	HOPITAL DE PURPAN CHU TOULOUSE	53	106	200.0	46	86.8	17	32.1	8	15.1	4	7.5	1	
TOURS	C.H.R.U. "TROUSSEAU"	42	78	186.0	25	59.5	7	16.7	3	7.1	4	9.5	.	
TROYES	CENTRE HOSPITALIER DE TROYES	5	10	200.0	4	80.0	1	20.0	1	20.0	.	.	.	
VALENCE	CENTRE HOSPITALIER VALENCE	16	32	200.0	13	81.3	4	25.0	4	25.0	4	25.0	.	
VALENCIENNES	CH VALENCIENNES	10	15	150.0	6	60.0	2	20.0	2	20.0	.	.	.	
VANNES	HOPITAL CHUBERT VANNES	17	30	176.0	11	64.7	4	23.5	3	17.6	1	5.9	.	
VILLEFRANCHE SUR SAONE	CH VILLEFRANCHE SUR SAONE	1	2	200.0	1	100.0	
VILLEURBANNE	CLINIQUE DU TONKIN	1	2	200.0	.	.	1	100.0	1	100.0	.	.	.	
FRANCE		1610	2999	186.3	1050	65.2	408	25.3	204	12.7	105	6.5	13	0.8

Annexe 15 : Nombre de donneurs d'organes recensés observé dans les centres autorisés en 2008 et nombre attendu sous l'hypothèse d'une activité égale à la moyenne nationale, ajusté sur les caractéristiques de l'établissement.

*La différence est statistiquement significative (test statistiques $p < 0.05$)

- non évaluable

		Donneurs d'organes recensés en 2008			
Ville	Etablissement	Observés	attendus	Test statistique	
Agen	CH	2	4		
Aix en Provence	CH	3	7		
Ajaccio	CH	4	4		
Albi	CH	2	4		
Alençon	CH intercommunal	7	15	*	
Amiens	CH universitaire	69	65		
Angers	CH universitaire	53	40	*	
Angoulême saint Michel	CH général	12	7		
Annecy	CH de la région annecienne	21	22		
Annonay	CH	6	4		
Antibes Juan Les Pins	CH	8	7		
Argenteuil	CH Victor Dupouy	1	6		
Armentières	CH	6	4		
Aubenas	CH	0	4		
Auch	CH	5	5		
Aurillac	CH Henri Mondor	11	4	*	
Auxerre	CH	6	17	*	
Avignon	CH Henri Duffaut	15	24		
Avranches	CH	1	5		
Bastia	CH Falconaja	3	16	*	
Bayonne	CH de la cote basque	18	24		
Belfort Montbéliard	CH Belfort Montbéliard	14	10		
Besançon	CH universitaire Jean Minjoz	38	41		
Béziers	CH général	2	7		
Blois	CH	6	7		
Boulogne sur mer	CH	9	7		
Bourg en Bresse	CH Fleyriat bourg	10	7		
Bourges	CH Jacques Coeur	4	21	*	
Brest	CH universitaire	61	47	*	
Brive	CH	0	6	-	
Caen	CH universitaire	40	53		
Cahors	CH	0	3	-	
Calais	CH	10	5	*	
Cambrai	CH	1	5		
Cannes	CH	6	6		
Carcassonne	CH	9	6		
Castres	CH	0	5	-	

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Donneurs d'organes recensés en 2008				
Ville	Etablissement	Observés	attendus	Test statistique
Chalon sur Saône	CH William Morey	10	18	
Chalons en Champagne	CH général	2	4	
Chambéry	CH	17	7	*
Charleville Mézières	CH Manchester	5	19	*
Chartres	CH Louis Pasteur	13	7	*
Châteauroux	CH	5	7	
Cherbourg	CH public du Cotentin	3	7	
Cholet	CH	4	6	
Clamart	CH Antoine Béclère	3	5	
Clamart	HIA Percy	2	7	
Clermont Ferrand	CH	38	46	
Clichy	CH Beaujon	53	19	*
Colmar	Hôpitaux civils de Colmar	43	37	
Creil	CH Laennec	7	14	
Créteil	CH Henri Mondor	40	38	
Dijon	CH universitaire	51	35	*
Dole	CH Louis Pasteur	3	5	
Douai Dechy	CH de Douai	5	7	
Draguignan	CH	3	4	
Dreux	CH	14	16	
Dunkerque	CH	4	6	
Epinal	CH Jean Monnet	3	14	*
Evry	CH sud francilien	20	16	
Flers	CH Jacques Monod	6	4	
Foix	CH du val d Ariège	1	4	
Fort de France	CH universitaire	31	25	
Fréjus	CH de Fréjus saint Raphael	8	6	
Gap	CH	4	5	
Grenoble	CH universitaire	77	60	*
La Roche sur Yon	CH départemental Les Oudairies	25	19	
La Rochelle	CH	23	23	
Lagny sur marne	CH	10	16	
Lannion	CH	0		-
Laon	CH	3	10	*
Laval	CH	10	5	*
Le Chesnay Versailles	CH André Mignot	16	15	
Le Havre / Montivilliers	CH	13	8	
Le kremlin Bicêtre	CH universitaire	55	36	
Le Mans	CH général	13	10	*
Le Puy en Velay	CH Emile Roux	3	5	
Lens	CH Schaeffner	31	22	
Libourne	CH local	3	7	
Lille	CH universitaire	144	82	*

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Donneurs d'organes recensés en 2008				
Ville	Etablissement	Observés	attendus	Test statistique
Limoges	CH universitaire	42	47	
Lorient	CH de Bretagne sud	12	22	*
Lyon	Hospices civils de Lyon	103	119	
Macon	CH les Chanoux	2	6	
Marseille	CH de la Conception	0	4	-
Marseille	CH de la Timone	17	56	*
Marseille	CH de Sainte Marguerite	16	22	
Marseille	CH Saint Joseph	5	6	
Marseille	CH universitaire nord	52	23	*
Maubeuge	CH de Sambre Avesnois	5	4	
Meaux	CH général	6	16	*
Metz Thionville	CH régional	19	11	*
Mont de Marsan	CH	2	7	
Montauban	CH général	7	4	
Montélimar	CH	1	4	
Montluçon	CH	1	5	
Montmorency	CH intercommunal Eaubonne Montmorency	4	6	
Montpellier	CH universitaire	70	94	*
Moulins	CH	2	5	
Mulhouse	CH	16	27	*
Nantes	CH universitaire	73	82	
Nevers	CH Pierre Bérégovoy	6	7	
Nice	CH régional universitaire	60	55	
Nîmes	CH	11	10	
Niort	CH Georges Renon	11	21	*
Orléans	CH régional	39	28	*
Orsay	CH	0	1	-
Paris	CH Robert Debré	2		
Paris	CH Saint Antoine	13	20	
Paris	CH Saint Louis	82	27	*
Paris	CH Tenon	8	20	*
Paris	Fondation ophtalmologique Rothschild	5	4	
Paris	Groupe hospitalier Armand Trousseau la Roche Guyon	0		-
Paris	Groupe hospitalier Bichat Claude Bernard	10	8	
Paris	Groupe hospitalier Cochin saint Vincent de Paul	19	33	*
Paris	Groupe hospitalier Necker enfants malades	13	16	
Paris	Groupe hospitalier Pitié Salpêtrière	95	69	*
Paris	HIA du val de grâce	2	6	
Paris	HEGP	12	23	*
Pau	CH	16	7	*

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Donneurs d'organes recensés en 2008				
Ville	Etablissement	Observés	attendus	Test statistique
Périgueux	CH	8	7	
Perpignan	CH saint Jean	37	36	
Ploërmel	CH Alphonse Guérin	0		-
Pointe a pitre	CH universitaire Les Abymes	25	22	
Poissy	Groupe hospitalier Poissy saint Germain en Laye	18	24	
Poitiers	CH la Miletrie	55	53	
Pontivy	CH	1	5	
Pontoise	CH René Dubos	20	18	
Quimper	CH de Cornouailles	5	6	
Reims	CH universitaire	43	46	
Rennes	CH universitaire	80	59	*
Roanne	CH	15	7	*
Rodez	CH	4	5	
Romans sur Isère	CH	0	5	-
Roubaix	CH Victor Provo	1	7	*
Rouen	CH universitaire	48	71	*
Saint Briec	CH	16	24	
Saint Denis	CH de la Fontaine	20	11	*
Saint Denis de la Réunion	CH départemental Félix Guyon	16	18	
Saint Etienne	CH universitaire	32	43	
Saint Lo	Hôpital mémorial France Etats Unis	7	14	
Saint Malo	CH Broussais	7	5	
Saint Nazaire	CH général	12	6	*
Saint Pierre de la Réunion	Groupe hospitalier sud Réunion	41	26	*
Saint Quentin	CH	0	6	-
Saintes	CH de Saintonge	6	16	*
Sarreguemines	CH du parc	5	4	
Strasbourg	Hôpitaux universitaire de Strasbourg	48	34	*
Suresnes	CH	12	19	
Talence / bordeaux	CH universitaire	108	141	*
Tarbes	CH de Bigorre	5	5	
Thonon les bains	CH du Léman	2	4	
Toulon	CH universitaire la Seyne sur mer	40	27	*
Toulouse	CH universitaire	74	86	
Tours	CH universitaire Bretonneau	89	78	
Troyes	CH général	10	8	
Valence	CH	35	17	*
Valenciennes	CH	21	9	*
Vandoeuvre les Nancy	CH universitaire	86	72	
Vannes	CH Bretagne Atlantique	19	8	*

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Donneurs d'organes recensés en 2008				
Ville	Etablissement	Observés	attendus	Test statistique
Verdun	CH saint Nicolas	2	4	
Vichy	CH	3	6	
Villefranche sur Saône	CH	2	5	
Villeurbanne	Clinique du Tonkin	8		-

Annexe 16 : Nombre de donneurs d'organes prélevés observé dans les centres autorisés en 2008 et nombre attendu sous l'hypothèse d'une activité égale à la moyenne nationale, ajusté sur les caractéristiques de l'établissement.

* La différence est statistiquement significative ($p < 0.05$)

- test statistique non évaluable

mq : données manquantes, estimation impossible du nombre de prélèvements attendus

Ville	Etablissement	Donneurs d'organes prélevés en 2008		Test statistique
		observés	attendus	
Agen	CH	0	2	-
Aix en Provence	CH	0	3	-
Ajaccio	CH	1	2	
Albi	CH	2	2	
Alençon	CH intercommunal	6	7	
Amiens	CH universitaire	38	35	
Angers	CH universitaire	29	20	*
Angoulême saint Michel	CH général	9	3	*
Annecy	CH de la région Annecienne	9	10	
Annonay	CH	4	2	
Antibes Juan les pins	CH	6	3	
Argenteuil	CH Victor Dupouy	0	3	-
Armentières	CH	4	2	
Aubenas	CH	0	2	-
Auch	CH	4	2	
Aurillac	CH Henri Mondor	1	2	
Auxerre	CH	3	8	
Avignon	CH Henri Duffaut	9	12	
Avranches	CH	0	2	-
Bastia	CH Falconaja	1	8	*
Bayonne	CH de la cote basque	8	12	
Belfort Montbéliard	CH Belfort Montbéliard	5	4	
Besançon	CH universitaire Jean Minjoz	17	20	
Béziers	CH général	1	3	
Blois	CH	2	3	
Boulogne sur mer	CH	4	3	
Bourg en Bresse	CH Fleyriat Bourg	7	3	*
Bourges	CH Jacques Coeur	2	10	*
Brest	CH universitaire	32	23	
Brive	CH	0	3	-
Caen	CH universitaire	23	28	
Cahors	CH	0	2	-
Calais	CH	3	2	
Cambrai	CH	0	2	-
Cannes	CH	4	3	
Carcassonne	CH	2	3	
Castres	CH	0	2	-
Chalon sur Saône	CH William Morey	3	9	
Chalons en champagne	CH général	1	2	

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Ville	Etablissement	Donneurs d'organes prélevés en 2008		Test statistique
		observés	attendus	
Chambéry	CH	5	3	
Charleville Mézières	CH Manchester	3	9	
Chartres	CH Louis Pasteur	5	3	
Châteauroux	CH	1	3	
Cherbourg	CH public du Cotentin	2	3	
Cholet	CH	3	3	
Clamart	CH Antoine Bécclère	0	2	-
Clamart	HIA Percy	1	4	
Clermont Ferrand	CH	22	23	
Clichy	CH Beaujon	20	9	*
Colmar	Hôpitaux civils de Colmar	25	18	
Creil	CH Laennec	2	7	
Créteil	CH Henri Mondor	25	19	
Dijon	CH universitaire	22	17	
Dole	CH Louis Pasteur	0	2	-
Douai Dechy	CH de Douai	3	3	
Draguignan	CH	3	2	
Dreux	CH	6	8	
Dunkerque	CH	4	3	
Epinal	CH Jean Monnet	0	7	-
Evry	CH sud francilien	12	7	
Flers	CH JACQUES MONOD	4	2	
Foix	CH du val d Ariège	1	2	
Fort de France	CH universitaire	12	12	
Fréjus	CH de Fréjus saint Raphael	4	3	
Gap	CH	2	2	
Grenoble	CH universitaire	40	30	
La Roche sur Yon	CH départemental les Oudairies	12	9	
La Rochelle	CH	10	12	
Lagny sur marne	CH	5	8	
Lannion	CH	0	mq	-
Laon	CH	2	5	
Laval	CH	5	2	
Le Chesnay Versailles	CH Andre Mignot	12	7	
Le Havre / Montivilliers	CH	6	4	
Le Kremlin Bicêtre	CH universitaire	22	18	
Le mans	CH général	8	5	
Le Puy en Velay	CH Emile Roux	2	2	
Lens	CH Schaeffner	14	11	
Libourne	CH local	0	3	
Lille	CH universitaire	81	45	*
Limoges	CH universitaire	28	23	
Lorient	CH de Bretagne sud	7	11	
Lyon	Hospices civils de Lyon	43	62	*
Macon	CH les Chanaux	1	3	
Marseille	CH de la Timone	12	2	*
Marseille	CH de la conception	0	34	
Marseille	CH saint Joseph	2	11	

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Ville	Etablissement	Donneurs d'organes prélevés en 2008		Test statistique
		observés	attendus	
Marseille	CH de sainte Marguerite	12	3	
Marseille	CH universitaire nord	27	11	*
Maubeuge	CH de Sambre Avesnois	4	2	
Meaux	CH général	3	8	
Metz Thionville	CH régional	1	5	
Mont de Marsan	CH	0	3	-
Montauban	CH général	3	2	
Montélimar	CH	0	2	-
Montluçon	CH	1	2	
Montmorency	CH intercommunal Eaubonne Montmorency	3	3	
Montpellier	CH universitaire	35	44	
Moulins	CH	1	2	
Mulhouse	CH	7	13	
Nantes	CH universitaire	36	40	
Nevers	CH Pierre Bérégovoy	0	3	-
Nice	CH régional universitaire	24	30	
Nîmes	CH	2	5	
Niort	CH Georges Renon	7	10	
Orléans	CH régional	25	14	*
Orsay	CH	0	1	-
Paris	Groupe hospitalier Cochin saint Vincent de Paul	9	mq	
Paris	CH Tenon	3	10	*
Paris	Groupe hospitalier Necker enfants malades	3	13	
Paris	Hôpital européen Georges Pompidou	6	10	
Paris	CH saint Antoine	6	2	
Paris	Fondation ophtalmologique Rothschild	0	mq	-
Paris	Hôpital d instruction des armées du val de Grace	1	4	
Paris	Groupe hospitalier Bichat Claude Bernard	9	17	*
Paris	Groupe hospitalier Pitie Salpetrière	44	8	
Paris	CH Saint Louis	37	34	*
Paris	CH robert Debré	1	3	
Paris	Groupe hospitalier Armand Trousseau la Roche Guyon	0	11	-
Pau	CH	7	3	*
Périgueux	CH	6	3	
Perpignan	CH saint Jean	14	18	
Ploërmel	CH Alphonse Guerin	0	mq	-
Pointe a Pitre	CH universitaire les Abymes	10	11	
Poissy	Groupe hospitalier Poissy saint Germain en Laye	11	11	
Poitiers	CH la Miletrie	30	29	
Pontivy	CH	1	2	
Pontoise	CH René Dubos	8	8	

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Ville	Etablissement	Donneurs d'organes prélevés en 2008		Test statistique
		observés	attendus	
Quimper	CH de Cornouaille	2	3	
Reims	CH universitaire	21	23	
Rennes	CH universitaire	47	33	*
Roanne	CH	5	3	
Rodez	CH	3	2	
Romans sur Isère	CH	0	2	-
Roubaix	CH Victor Provo	0	3	-
Rouen	CH universitaire	34	39	
Saint Brieuç	CH	5	12	
Saint Denis	CH de la Fontaine	7	5	
Saint Denis de la réunion	CH départemental Félix Guyon	7	9	
Saint Étienne	CH universitaire	18	21	
Saint Lo	Hôpital mémorial France Etats Unis	4	7	
Saint Malo	CH Broussais	4	2	
Saint Nazaire	CH général	6	3	
Saint Pierre de la Réunion	Groupe hospitalier sud Réunion	15	14	
Saint Quentin	CH	0	3	-
Saintes	CH de Saintonge	3	8	
Sarrequeuines	CH du parc	0	2	-
Strasbourg	Hôpitaux universitaire de Strasbourg	19	17	
Suresnes	CH	5	9	
Talence / bordeaux	CH universitaire	56	66	
Tarbes	CH de Bigorre	1	2	
Thonon les bains	CH du Léman	0	2	-
Toulon	CH universitaire la Seyne sur mer	28	13	*
Toulouse	CH universitaire	53	51	
Tours	CH universitaire Bretonneau	42	41	
Troyes	CH général	5	4	
Valence	CH	16	8	*
Valenciennes	CH	10	4	*
Vandoeuvre les Nancy	CH universitaire	38	38	
Vannes	CH Bretagne atlantique	17	4	*
Verdun	CH saint NICOLAS	0	2	-
Vichy	CH	0	3	-
Villefranche sur Saône	CH	1	2	
Villeurbanne	Clinique du Tonkin	1	mq	-

Annexe 17 : Nombre de donneurs décédés en mort encéphalique non prélevés pour cause d'opposition en 2008 comparé au nombre attendu dans les régions.

* Différence statistiquement différente de 0

REGION	Donneurs recensés en 2008	Nombre observé de donneurs non prélevés pour opposition	Nombre attendu de donneurs non prélevés pour opposition	Différence observés-attendus*
Alsace	103	27	31	-4
Aquitaine	161	44	49	-5
Auvergne	58	17	18	-1
Basse-Normandie	64	17	19	-2
Bourgogne	75	28	23	5
Bretagne	202	50	61	-11
Centre	174	58	53	5
Champagne-Ardenne	60	20	18	2
Corse	7	4	2	2
Franche-Comté	56	23	17	6
Guadeloupe	25	14	8	6*
Haute-Normandie	64	19	19	0
Ile-de-France	531	187	161	26*
La Réunion	57	15	17	-2
Languedoc-Roussillon	133	48	40	8
Limousin	42	11	13	-2
Lorraine	114	42	34	8
Martinique	31	10	9	1
Midi-Pyrénées	99	18	30	-12*
Nord - Pas-de-Calais	231	64	70	-6
Pays de la Loire	185	50	56	-6
Picardie	80	27	24	3
Poitou-Charentes	107	21	32	-11*
Provence-Alpes-Côte d'Azur	248	64	75	-11
Rhône-Alpes	321	98	97	1

Annexe 18 : Evolution du taux d'opposition dans les régions

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008-2003
Alsace	23.8	29.5	30.7	27.5	25.3	27.0	3.2
Aquitaine	25.5	23.8	30.3	24.4	25.8	27.3	1.8
Auvergne	32.4	31.6	28.3	26.9	28.6	29.3	-3.1
Basse-Normandie	36.5	26.0	30.0	43.2	34.3	26.6	-9.9
Bourgogne	25.0	29.3	15.1	21.8	11.7	37.3	12.3
Bretagne	27.3	19.5	25.8	25.5	28.3	24.8	-2.5
Centre	32.2	34.0	29.5	39.0	33.7	33.3	1.1
Champagne-Ardenne	41.4	38.4	45.6	42.9	33.9	33.3	-8.1
Corse	23.1	33.3	57.1	12.5	28.6	57.1	34.0
Franche-Comté	32.6	16.3	30.6	28.6	23.8	41.1	8.5
Guadeloupe	44.0	25.0	42.1	37.5	21.7	56.0	12.0
Haute-Normandie	26.5	28.0	33.9	23.9	34.0	29.7	3.2
Ile-de-France	36.3	36.1	35.6	34.5	34.2	36.9	0.6
La Réunion	56.9	57.1	46.9	43.8	32.3	26.3	-30.6
Languedoc-Roussillon	30.8	28.6	37.5	36.5	25.4	36.1	5.3
Limousin	29.0	32.7	13.3	35.7	31.9	26.2	-2.8
Lorraine	29.2	32.3	34.3	29.6	31.1	37.2	8.0
Martinique	41.7	47.4	27.3	44.4	34.8	32.3	-9.4
Midi-Pyrénées	35.1	30.4	22.0	40.4	30.3	18.2	-16.9
Nord - Pas-de-Calais	39.5	33.3	34.0	34.0	25.6	28.6	-10.9
Pays de la Loire	28.7	22.1	26.1	25.9	22.8	27.9	-0.8
Picardie	29.5	40.8	29.1	43.7	37.8	33.8	4.3
Poitou-Charentes	35.3	30.8	22.7	33.7	13.7	19.6	-15.7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28.0	35.8	29.3	29.2	24.2	25.8	-2.2
Rhône-Alpes	24.1	17.7	30.6	26.5	26.1	31.1	7.0

Annexe 19 : Nombre de donneurs non prélevés pour cause d'opposition dans les centres, comparé au nombre attendu sous l'hypothèse de la moyenne nationale (30%) en 2008.

*différence significativement différente de 0.

Ville	Etablissement	Donneurs recensés en 2008	Oppositions au prélèvement observées en 2008	Oppositions au prélèvement attendues en 2008	Différence observées-attendues*
Agen	CH	2	0	1	-1
Aix en Provence	CH	3	1	1	0
Ajaccio	CH	4	2	1	1
Albi	CH	2	0	1	-1
Alençon	CH intercommunal	7	0	2	-2
Amiens	CH universitaire	69	24	21	3
Angers	CH universitaire	53	14	16	-2
Angoulême saint Michel	CH général	12	1	4	-3
Anecy	CH de la région annecienne	21	5	6	-1
Annonay	CH	6	0	2	-2
Antibes Juan les pins	CH	8	1	2	-1
Argenteuil	CH Victor Dupouy	1	0	0	0
Armentières	CH	6	0	2	-2
Auch	CH	5	1	2	-1
Aurillac	CH Henri Mondor	11	5	3	2
Auxerre	CH	6	2	2	0
Avignon	CH Henri Duffaut	15	3	5	-2
Avranches	CH	1	0	0	0
Bastia	CH Falconaja	3	2	1	1
Bayonne	CH de la cote basque	18	2	5	-3
Belfort Montbéliard	CH Belfort Montbéliard	14	6	4	2
Besançon	CH universitaire Jean Minjoz	38	16	11	5
Béziers	CH général	2	1	1	0
Blois	CH	6	3	2	1
Boulogne sur mer	CH	9	4	3	1
Bourg en Bresse	CH Fleyriat Bourg	10	2	3	-1
Bourges	CH Jacques Coeur	4	1	1	0
Brest	CH universitaire	61	18	18	0
Caen	CH universitaire	40	11	12	-1
Calais	CH	10	6	3	3
Cambrai	CH	1	0	0	0
Cannes	CH	6	0	2	-2
Carcassonne	CH	9	2	3	-1
Chalon sur Saône	CH William Morey	10	4	3	1
Chalons en champagne	CH général	2	1	1	0
Chambéry	CH	17	6	5	1

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Ville	Etablissement	Donneurs recensés en 2008	Oppositions au prélèvement observées en 2008	Oppositions au prélèvement attendues en 2008	Différence observées-attendues*
Charleville Mézières	CH Manchester	5	0	2	-2
Chartres	CH louis pasteur	13	6	4	2
Châteauroux	CH	5	3	2	1
Cherbourg	CH public du cotentin	3	1	1	0
Cholet	CH	4	1	1	0
Clamart	CH Antoine Béclère	3	3	1	2*
Clamart	HIA Percy	2	0	1	-1
Clermont Ferrand	CH	38	11	11	0
Clichy	CH Beaujon	53	18	16	2
Colmar	Hôpitaux civils de Colmar	43	10	13	-3
Creil	CH Laennec	7	2	2	0
Créteil	CH Henri Mondor	40	13	12	1
Dijon	CH universitaire	51	18	15	3
Dole	CH louis pasteur	3	1	1	0
Douai Dechy	CH de Douai	5	0	2	-2
Draguignan	CH	3	0	1	-1
Dreux	CH	14	2	4	-2
Dunkerque	CH	4	0	1	-1
Epinal	CH Jean Monnet	3	1	1	0
Evry	CH sud francilien	20	3	6	-3
Flers	CH Jacques Monod	6	2	2	0
Foix	CH du val d Ariege	1	0	0	0
Fort de France	CH universitaire	31	10	9	1
Fréjus	CH de Fréjus saint Raphael	8	3	2	1
Gap	CH	4	2	1	1
Grenoble	CH universitaire	77	21	23	-2
La roche sur Yon	CH départemental les Oudairies	25	5	8	-3
La rochelle	CH	23	5	7	-2
Lagny sur marne	CH	10	4	3	1
Laon	CH	3	0	1	-1
Laval	CH	10	2	3	-1
Le Chesnay Versailles	CH Andre Mignot	16	3	5	-2
Le Havre / Montivilliers	CH	13	4	4	0
Le kremlin Bicêtre	CH universitaire	55	24	17	7
Le mans	CH général	13	5	4	1
Le puy en Velay	CH Emile Roux	3	0	1	-1
Lens	CH Schaeffner	31	11	9	2
Libourne	CH local	3	1	1	0
Lille	CH universitaire	144	40	43	-3
Limoges	CH universitaire	42	11	13	-2
Lorient	CH de Bretagne sud	12	2	4	-2

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Ville	Etablissement	Donneurs recensés en 2008	Oppositions au prélèvement observées en 2008	Oppositions au prélèvement attendues en 2008	Différence observées-attendues*
Lyon	Hospices civils de Lyon	103	40	31	9
Macon	CH les Chanoux	2	1	1	0
Marseille	CH de la Timone	17	2	5	-3
Marseille	CH de sainte Marguerite	16	1	5	-4
Marseille	CH saint Joseph	5	2	2	0
Marseille	CH universitaire nord	52	16	16	0
Maubeuge	CH de Sambre Avesnois	5	0	2	-2
Meaux	CH général	6	2	2	0
Metz Thionville	CH régional	19	11	6	5*
Mont de Marsan	CH	2	0	1	-1
Montauban	CH général	7	3	2	1
Montélimar	CH	1	1	0	1
Montluçon	CH	1	0	0	0
Montmorency	CH intercommunal Eaubonne Montmorency	4	1	1	0
Montpellier	CH universitaire	70	25	21	4
Moulins	CH	2	0	1	-1
Mulhouse	CH	16	3	5	-2
Nantes	CH universitaire	73	21	22	-1
Nevers	CH pierre Bérégovoy	6	3	2	1
Nice	CH régional universitaire	60	22	18	4
Nîmes	CH	11	5	3	2
Niort	CH Georges Renon	11	2	3	-1
Orléans	CH régional	39	8	12	-4
Paris	CH Robert Debré	2	1	1	0
Paris	CH saint Antoine	13	2	4	-2
Paris	CH saint Louis	82	25	25	0
Paris	CH Tenon	8	4	2	2
Paris	Fondation ophtalmologique Rothschild	5	5	2	3*
Paris	Groupe hospitalier Bichat Claude Bernard	10	0	3	-3
Paris	Groupe hospitalier Cochin saint Vincent de Paul	19	6	6	0
Paris	Groupe hospitalier Necker enfants malades	13	4	4	0
Paris	Groupe hospitalier Pitie Salpêtrière	95	38	29	9
Paris	HIA du val de Grace	2	1	1	0
Paris	Hôpital européen Georges Pompidou	12	2	4	-2
Pau	CH	16	6	5	1
Périgueux	CH	8	1	2	-1
Perpignan	CH saint jean	37	12	11	1

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Ville	Etablissement	Donneurs recensés en 2008	Oppositions au prélèvement observées en 2008	Oppositions au prélèvement attendues en 2008	Différence observées-attendues*
Pointe à pitre	CH universitaire les abymes	25	14	8	6*
Poissy	Groupe hospitalier Poissy saint Germain en Laye	18	4	5	-1
Poitiers	CH la Miletrie	55	13	17	-4
Pontivy	Centre hospitalier	1	0	0	0
Pontoise	CH Rene Dubos	20	7	6	1
Quimper	CH de Cornouaille	5	2	2	0
Reims	CH universitaire	43	15	13	2
Rennes	CH universitaire	80	19	24	-5
Roanne	CH	15	6	5	1
Rodez	CH	4	0	1	-1
Roubaix	CH Victor Provo	1	1	0	1
Rouen	CH universitaire	48	13	14	-1
Saint Briec	CH	16	6	5	1
Saint Denis	CH delafontaine	20	9	6	3
Saint Denis de la Réunion	CH départemental Felix Guyon	16	2	5	-3
Saint Etienne	CH universitaire	32	8	10	-2
Saint Lo	Hôpital mémorial France Etats Unis	7	3	2	1
Saint Malo	CH broussais	7	1	2	-1
Saint Nazaire	CH général	12	3	4	-1
Saint pierre de la Réunion	Groupe hospitalier sud Réunion	41	13	12	1
Saintes	CH de Saintonge	6	0	2	-2
Sarreguemines	CH du parc	5	3	2	1
Strasbourg	Hôpitaux universitaire de Strasbourg	48	17	14	3
Suresnes	CH	12	7	4	3
Talence / bordeaux	CH universitaire	108	33	32	1
Tarbes	CH de Bigorre	5	0	2	-2
Thonon les bains	CH du Lemman	2	1	1	0
Toulon	CH universitaire la Seyne sur mer	40	7	12	-5
Toulouse	CH universitaire	74	14	22	-8
Tours	CH universitaire Bretonneau	89	33	27	6
Troyes	CH général	10	4	3	1
Valence	CH	35	11	11	0
Valenciennes	CH	21	6	6	0
Vandoeuvre les nancy	CH universitaire	86	25	26	-1
Vannes	CH Bretagne atlantique	19	1	6	-5
Verdun	CH saint Nicolas	2	1	1	0
Vichy	CH	3	1	1	0

Rapport de coordinations hospitalières 2008

Ville	Etablissement	Donneurs recensés en 2008	Oppositions au prélèvement observées en 2008	Oppositions au prélèvement attendues en 2008	Différence observées-attendues*
Villefranche sur Saône	CH	2	1	1	0
Villeurbanne	Clinique du Tonkin	8	0	2	-2

Annexe 20 : Evolution de l'activité de prélèvement de cornées dans les régions depuis 2004

	Cornées prélevées					Evolution 2008-2007	
	2004	2005	2006	2007	2008	N	%
Alsace	604	634	572	424	369	-55	-14.9%
Antilles - Guyane	52	34	32	34	52	18	34.6%
Aquitaine	222	228	224	283	436	153	35.1%
Auvergne	272	234	234	152	231	79	34.2%
Basse-Normandie	70	26	48	44	46	2	4.3%
Bourgogne	299	375	348	304	346	42	12.1%
Bretagne	399	317	248	189	195	6	3.1%
Centre	253	336	316	333	400	67	16.8%
Champagne-Ardenne	366	363	249	208	237	29	12.2%
Corse	4	0	2	6	0	-6	-
Franche-Comté	283	365	284	426	377	-49	-13.0%
Haute-Normandie	88	106	226	156	181	25	13.8%
Ile-de-France	1129	1295	1227	850	994	144	14.5%
Languedoc-Roussillon	126	106	129	213	234	21	9.0%
Limousin	198	249	182	202	173	-29	-16.8%
Lorraine	644	885	880	959	865	-94	-10.9%
Midi-Pyrénées	511	647	628	570	411	-159	-38.7%
Nord-Pas-de-Calais	249	349	284	360	286	-74	-25.9%
Pays de la Loire	471	437	458	530	485	-45	-9.3%
Picardie	74	78	70	100	164	64	39.0%
Poitou-Charentes	87	122	85	81	83	2	2.4%
Provence-Alpes-Côte-D'azur	1021	940	960	888	808	-80	-9.9%
Rhône-Alpes	984	943	862	733	906	173	19.1%
Réunion	70	141	32	34	40	6	15.0%
France	8476	9210	8580	8079	8319	240	2.9%

Annexe 21 : Centres hospitaliers n'ayant pas prélevé de cornées en 2008

Région	Ville	Etablissement	Décès hospitaliers
Aquitaine	Bordeaux	HIA robert Picque	169
Aquitaine	Villeneuve sur lot	CH saint Cyr	406
Basse-Normandie	Avranches	Polyclinique de la baie	110
Basse-Normandie	Saint Lo	Hôpital mémorial France Etats unis	570
Basse-Normandie	Avranches	CH	613
Bretagne	Morlaix	CH des pays de Morlaix	683
Bretagne	Vannes	CH Bretagne atlantique	1100
Bretagne	Pontivy	CH	.
Bretagne	Ploërmel	CH Alphonse Guérin	270
Centre	Tours	Clinique saint Gatien	124
Champagne-Ardenne	Saint Dizier	CH	.
Corse	Ajaccio	CH	.
Corse	Bastia	CH Falconaja	969
Franche-Comté	Pontarlier	CH général	219
Ile-de-France	Paris	Fondation ophtalmologique Rothschild	52
Ile-de-France	Boulogne Billancourt	CH Ambroise Paré	.
Ile-de-France	Villeneuve saint Georges	CH	484
Ile-de-France	Bry sur marne	CH saint Camille	393
Ile-de-France	Argenteuil	CH Victor Dupouy	.
Languedoc Roussillon	Béziers	CH général	921
Limousin	Brive	CH	782
Lorraine	Freyming Merlebach	CH	265
Lorraine	Metz	HIA	106
Midi-Pyrénées	Rodez	CH	600
Midi-Pyrénées	Albi	CH	421
Midi-Pyrénées	Castres	CH	707
Nord - Pas-de-Calais	Calais	CH	526
Picardie	Laon	CH	433
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marseille	HIA	.
Rhône-Alpes	Annonay	CH	385

Annexe 22 : Tarification du prélèvement et de la greffe

La tarification à l'activité (T2A) a remplacé progressivement la dotation globale de financement dans le cadre de la réforme du financement des établissements de santé inscrite dans le plan Hôpital 2007. Ses objectifs sont la médicalisation du financement, la responsabilisation des acteurs, l'équité de traitement entre les secteurs public et privé et l'incitation au pilotage médico-économique. L'allocation est fondée sur la nature et le volume de l'activité réalisée, mesurée pour l'essentiel sur la base des données issues du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). La tarification à l'activité distingue les financements directement liés à l'activité (prestations d'hospitalisation...) et les forfaits annuels pour prendre en compte des charges fixes importantes. Le financement de MIGAC, missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (recherche, enseignement...), ne concerne plus la greffe depuis 2007.

Le champ et le calcul des forfaits et prestations du prélèvement ont été progressivement définis, puis révisés pour les améliorer et prendre en compte l'évolution des pratiques.

Le forfait de coordination de prélèvement d'organes (CPO) a été créé en 2004. Il comporte 6 niveaux de financement corrélés quantitativement et qualitativement à l'activité dans le budget des établissements pour financer les coordinations hospitalières.

La prestation de prélèvement d'organes (PO), créée en 2005 pour revaloriser l'activité de prélèvement d'organes sur personne décédée, est couverte par trois forfaits selon le nombre d'organes prélevés sur le donneur. Un tarif de prélèvement pour les donneurs décédés après arrêt cardiaque et un « supplément réanimation » pour le service de réanimation ont été mis en place en 2006. Il permet de financer les charges liées aux activités transversales nécessitant l'intervention d'équipes pluridisciplinaires.

Depuis 2008 a été mis en place un tarif chirurgical de prélèvement : en lien étroit avec les services du ministère, DHOS et mission T2A, ont été préparées les modalités d'une redistribution des moyens alloués au prélèvement d'organes favorisant la promotion du prélèvement local et la délégation de prélèvement, ainsi que la valorisation de l'équipe chirurgicale préleveuse. L'objectif est de limiter les déplacements des équipes et de favoriser à terme le prélèvement d'un ensemble d'organes par une seule équipe chirurgicale, organes abdominaux d'une part et organes thoraciques d'autre part. Cela passe par la valorisation de la part chirurgicale avec intéressement de l'hôpital du chirurgien préleveur, et par l'allocation de moyens pour la mise en place d'astreintes pérennes de prélèvement dans les établissements dépassant un seuil critique de donneurs. Les tarifs chirurgicaux de prélèvement ont été construits pour chaque type d'organe en s'appuyant sur les tarifs d'actes chirurgicaux comparables de la CCAM et sur les *recommandations techniques pour le prélèvement* pour s'assurer de la pertinence de ces comparaisons. Les nouvelles dispositions ont été mises en place dès le mois de mars 2008 (elles sont traduites dans les tableaux de tarifs ci-après).

Tableau 12 : Tableau récapitulatif du prélèvement et de la greffe dans la T2A (circulaire DHOS du 3 mars 2008)

Détection du donneur Prise en charge du donneur en réanimation	Forfait de coordination des prélèvements d'organes (CPO) à 6 niveaux + journée de réanimation
Prélèvement d'organes et de tissus	Tarifs PO1, PO2, PO3, PO4 Tarifs PO5, PO6, PO7, PO8, PO9
Greffes	Tarifs des groupes homogènes de soins (GHS) Forfait annuel greffe (comprenant le donneur vivant et le typage HLA)

Tableau 13 : Forfait annuel de coordination des prélèvements d'organes (CPO)

Catégories	Conditions relatives aux missions et à l'activité de l'établissement	Tarifs*
A+	Au moins 20 donneurs d'organes recensés Au moins 30 cornées ou tissus prélevés Animation du réseau et mission d'études cliniques et de recueil d'information sur la greffe en liaison avec l'Agence de la biomédecine	443 731 €
A	Au moins 20 donneurs d'organes recensés Au moins 30 cornées ou tissus prélevés Animation du réseau	316 754 €
A2	Au moins 20 donneurs d'organes recensés Au moins 30 cornées ou tissus prélevés Au moins 20 organes prélevés par les équipes locales	326 754 €
B	Entre 10 et 20 donneurs d'organes recensés Prélèvement de tissus	212 698 €
C	Moins de 10 donneurs recensés (et/ou transferts de donneurs potentiels) Prélèvement de tissus	128 352 €
D	Prélèvement de tissus uniquement	28 421 €

ETP : équivalent temps plein, TEC : technicien d'études cliniques

* arrêté du 27 février 2009

Tableau 14 : Prestations de prélèvement d'organes (PO) facturables par l'établissement siège du prélèvement d'organes (organisation du prélèvement)

Forfait	Description du prélèvement	Tarifs 2009*
PO 1	Prélèvement du ou des reins et/ou du foie	7 321 €
PO 2	Prélèvement du ou des reins, du foie, du pancréas, du cœur, des poumons et/ou de l'intestin ou prélèvement d'au moins 7 organes	10 304 €
PO 3	Autres prélèvements d'organes	8 473 €
PO 4	Prélèvement d'organes sur donneur décédé après arrêt cardiaque	11 240 €

* arrêté du 27 février 2009

Tableau 15 : Prestations de prélèvement d'organes (PO) facturables par l'établissement dont dépend le chirurgien préleveur (acte chirurgical)

Forfait	Description du prélèvement	Tarifs 2009*
PO 5	Prélèvement de rein(s)	404 €
PO 6	Prélèvement du foie	404 €
PO 7	Prélèvement de poumon(s)	515 €
PO 8	Prélèvement du bloc « cœur-poumons »	485 €
PO 9	Prélèvement du pancréas	606 €

* arrêté du 27 février 2009